



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

vendredi 12 juin 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Jean Pisani-Ferry : « Nous ne serons capables d'étudier les effets du CICE qu'à l'été 2...	5
<i>Les Echos - 12/06/2015</i>	
Jean Pisani-Ferry : « Nous ne serons capables d'étudier les effets du Cice qu'à l'été 2...	7
<i>Lesechos.Fr - 12/06/2015</i>	
L'austérité n'est pas la cause du « désastre »	9
<i>Le Monde Éco & Entreprise - 12/06/2015</i>	
L'impact du CICE ne devrait pas être mesurable avant la mi-2016	11
<i>Boursorama.Com - 11/06/2015</i>	
L'impact du CICE ne devrait pas être mesurable avant la mi-2016	13
<i>Capital.Fr - 11/06/2015</i>	
France - Impact du CICE pas connu avant mi-2016, dit Pisani-Ferry	14
<i>Challenges.Fr - 11/06/2015</i>	
Crédit d'impôt compétitivité emploi : pas d'évaluation avant 2016	15
<i>Les Echos - 12/06/2015</i>	
L'impact du CICE ne devrait pas être mesurable avant la mi-2016	18
<i>Latribune.Fr - 11/06/2015</i>	
France : Impact du CICE pas connu avant mi-2016, dit Pisani-Ferry	19
<i>Lesechos.Fr - 11/06/2015</i>	
L'impact du CICE ne devrait pas être mesurable avant la mi-2016	20
<i>Reuters.Fr - 11/06/2015</i>	
L'impact du CICE ne devrait pas être mesurable avant la mi-2016	21
<i>Yahoo ! Finance France - 11/06/2015</i>	
Bourse de Paris : France - Impact du CICE pas connu avant mi-2016, dit Pisani-Ferry	22
<i>Zonebourse.Com - 11/06/2015</i>	
Réorientation du pacte de responsabilité :	23
<i>Lesechos.Fr - 12/06/2015</i>	
Loi Macron	25
<i>Les Enquêtes Du Contribuable - 01/06/2015</i>	
Le Troisième âge , un secteur porteur	27
<i>Ehpad Magazine - 01/05/2015</i>	
Quelle action publique pour demain ?	28
<i>Finances Hospitalières - 01/06/2015</i>	
Perspectives d'emploi dans l'assistantat, préparez-vous !	29
<i>Activassistante.Com - 11/06/2015</i>	
Une croissance sans emploi dans les transports et la logistique ?	31
<i>Lantenne.Com - 11/06/2015</i>	
Le Conseil national éducation-économie	33
<i>Economie & Management - 01/06/2015</i>	
Les propositions pour l'emploi de l'UDES	39
<i>La Lettre De L'économie Sociale - 11/06/2015</i>	
Le défenseur des droits dresse un bilan mitigé de l'application de la Convention intern...	40
<i>Localtis.Info - 12/06/2015</i>	
S'adapter aux réalités du terrain	42
<i>BUS & CAR - Tourisme De Groupe - 01/06/2015</i>	
Objets connectés : à quoi ressemblera le futur ?	48
<i>Techniques - Ingenieur.Fr - 12/06/2015</i>	
Intel veut des start-up plus diverses et féminines	50
<i>Msn (France) - 11/06/2015</i>	
Intel veut des start-up plus diverses et féminines	51
<i>Silicon.Fr - 11/06/2015</i>	

Sommaire

15ème Congrès du SYNERPA : 11 & 12 juin 2015 <i>Capgeris.Com - 11/06/2015</i>	53
Métropolisation : quel impact auront les futurs Sradet sur les transports ? <i>Localtis.Info - 12/06/2015</i>	56
L'avenir de la vente <i>Action Co - 01/06/2015</i>	57

France Stratégie



FRANCE

« Nous ne serons capables d'étudier les effets du Cice qu'à l'été 2016 »

*Propos recueillis par
G. C.*

A quel moment rendrez-vous le rapport du comité de suivi du Cice ?

Il y a eu beaucoup de confusion sur ce sujet ces dernières semaines. Comme la loi nous y oblige, le comité de suivi du Cice rendra son troisième rapport dans la seconde quinzaine du mois de septembre, c'est-à-dire avant le début de la discussion budgétaire. L'impatience des politiques est légitime, puisque que l'argent public engagé dans ce dispositif est important. Mais il faut comprendre que le comité de suivi et d'évaluation est confronté à deux difficultés. D'abord, il existe un délai technique. La Direction générale des finances publiques ne peut pas encore nous fournir les données fiscales des entreprises sur l'année 2013. Nous sommes donc obligés de travailler sur les données sociales de l'Acoss, moins détaillées. Ensuite, les entreprises n'ont pas immédiatement réagi à



AFP

INTERVIEW JEAN PISANI-FERRY

Commissaire général de France Stratégie et président du comité de suivi du Cice

la mise en place du Cice. Les PME n'ont pris conscience que graduellement de l'existence et du fonctionnement du dispositif, et dans les grands groupes, il a parfois fallu du temps pour que l'information soit partagée par les différents services, entre la direction fiscale et les responsables de projets, par exemple. Comme les entreprises ont mis du temps à s'approprier le dispositif, on peut douter qu'il y ait eu un changement immédiat de comporte-

ment dès la première année d'entrée en vigueur de la mesure.

Quand serez-vous en mesure de quantifier l'impact du Cice sur l'économie française ?

Pour toutes ces raisons, il serait illusoire de penser qu'il sera possible d'étudier et de détailler l'impact du Cice sur l'emploi, l'investissement, les prix et les salaires dès cette année. Evaluer, ce n'est pas formuler une opinion, aussi informée soit-



elle, c'est observer. A l'été 2016, nous serons capables d'étudier les effets du Cice sur les comportements des entreprises. En revanche, dans le rapport de septembre prochain, nous mesurerons de manière précise la distribution des montants de ce crédit d'impôt. Par exemple, quel pourcentage du Cice est allé aux entreprises exportatrices, quel pourcentage à celles qui font de la recherche et développement, etc. Nous saurons quelles sont les entreprises bénéficiaires du dispositif et quel type d'entreprise a utilisé le préfinancement du Cice, car nous aurons ces éléments par la Banque publique d'investissements (BPI).

Beaucoup s'inquiètent de la faible utilisation du Cice par les entreprises en raison de la complexité du dispositif..

Il y a deux façons pour l'administration de savoir quelles entreprises utiliseront le Cice. Ces dernières font une déclaration de cotisations sociales à l'Acos et ensuite, pour bénéficier du crédit d'impôt, elles

doivent déclarer leur créance à l'administration fiscale. Mais les entreprises ont trois ans pour faire

« Evaluer, ce n'est pas formuler une opinion, aussi informée soit-elle, c'est observer. »

cette déclaration. Elles n'ont pas l'obligation de la faire tout de suite. Certaines entreprises sont par exemple dans la situation de ne pas pouvoir imputer cette créance fiscale immédiatement. L'écart qui subsiste entre les déclarations à l'Acos et celles au fisc est limité – de l'ordre de 10 % – et il ne signifie pas que des entreprises ne veulent pas utiliser le Cice. Progressivement, cet écart va se combler. Il ne faut pas exagérer les complexités du dispositif. Je doute qu'il s'en trouve beaucoup pour ne pas réaliser qu'elles disposent d'une créance sur l'administration fiscale ! Cette complexité a certainement eu un certain coût,

mais les organisations savent s'adapter à une politique quand celle-ci est stable. ■



Jean Pisani-Ferry : « Nous ne serons capables d'étudier les effets du Cice qu'à l'été 2016 »

Jean Pisani-Ferry: « Nous ne serons capables d'étudier les effets du Cice qu'à l'été 2016 » - AFP 1 / 1



A quel moment rendrez-vous le rapport du comité de suivi du Cice ?

Il y a eu beaucoup de confusion sur ce sujet ces dernières semaines. Comme la loi nous y oblige, le comité de suivi du Cice rendra son troisième rapport dans la seconde quinzaine du mois de septembre, c'est-à-dire avant le début de la discussion budgétaire. L'impatience des politiques est légitime, puisque que l'argent public engagé dans ce dispositif est important. Mais il faut comprendre que le comité de suivi et d'évaluation est confronté à deux difficultés. D'abord, il existe un délai technique. La Direction générale des finances publiques ne peut pas encore nous fournir les données fiscales des entreprises sur l'année 2013. Nous sommes donc obligés de travailler sur les données sociales de l'Acoss, moins détaillées. Ensuite, les entreprises n'ont pas immédiatement réagi à la mise en place du Cice. Les PME n'ont pris conscience que graduellement de l'existence et du fonctionnement du dispositif, et dans les grands groupes, il a parfois fallu du temps pour que l'information soit partagée par les différents services, entre la direction fiscale et les responsables de projets, par exemple. Comme les entreprises ont mis du temps à s'approprier le dispositif, on peut douter qu'il y ait eu un changement immédiat de comportement dès la première année d'entrée en vigueur de la mesure.

Quand serez-vous en mesure de quantifier l'impact du Cice sur l'économie française ?

Pour toutes ces raisons, il serait illusoire de penser qu'il sera possible d'étudier et de détailler l'impact du Cice sur l'emploi, l'investissement, les prix et les salaires dès cette année. Evaluer, ce n'est pas formuler une opinion, aussi informée soit-elle, c'est observer. A l'été 2016, nous serons capables d'étudier les effets du Cice sur les comportements des entreprises. En revanche, dans le rapport de septembre prochain, nous mesurerons de manière précise la distribution des montants de ce crédit d'impôt. Par exemple, quel pourcentage du Cice est allé aux entreprises exportatrices, quel pourcentage à celles qui font de la recherche et développement, etc. Nous saurons quelles sont les entreprises bénéficiaires du dispositif et quel type d'entreprise a utilisé le préfinancement du Cice, car nous aurons ces éléments par la Banque publique d'investissements (BPI).

Beaucoup s'inquiètent de la faible utilisation du Cice par les entreprises en raison de la complexité du dispositif...

Il y a deux façons pour l'administration de savoir quelles entreprises utiliseront le Cice. Ces dernières font une déclaration de cotisations sociales à l'Acoss et ensuite, pour bénéficier du crédit

d'impôt, elles doivent déclarer leur créance à l'administration fiscale. Mais les entreprises ont trois ans pour faire cette déclaration. Elles n'ont pas l'obligation de la faire tout de suite. Certaines entreprises sont par exemple dans la situation de ne pas pouvoir imputer cette créance fiscale immédiatement. L'écart qui subsiste entre les déclarations à l'Acoss et celles au fisc est limité - de l'ordre de 10 % - et il ne signifie pas que des entreprises ne veulent pas utiliser le Cice. Progressivement, cet écart va se combler. Il ne faut pas exagérer les complexités du dispositif. Je doute qu'il s'en trouve beaucoup pour ne pas réaliser qu'elles disposent d'une créance sur l'administration fiscale ! Cette complexité a certainement eu un certain coût, mais les organisations savent s'adapter à une politique quand celle-ci est stable.

G. C. , Les Echos
@gcalignonSuivre



IDÉES

L'austérité n'est pas la cause du « désastre »

Il ne sert à rien de lever sa lance contre des moulins qui ont cessé de tourner : l'austérité en Europe a pris fin en 2013. La croissance mérite d'autres combats

PAR JEAN PISANI-FERRY

Le débat sur la croissance revient. Il est bienvenu. Ni la zone euro ni la France ne peuvent, en effet, se satisfaire du petit rebond que leur promettent les prévisionnistes. Si l'on en croit la Commission européenne, c'est pour l'une comme pour l'autre en 2016 seulement que le produit intérieur brut (PIB) par tête rejoindra son niveau de 2007. Une décennie ou presque sans croissance du revenu par tête, cela ne s'est pas vu depuis 1945.

Trois lectures en sont faites. Les premiers, à l'instar d'Arnaud Montebourg et Matthieu Pigasse [*actionnaire à titre personnel du Groupe Le Monde*], dans une tribune parue dans *Le Journal du dimanche* le 7 juin, incriminent l'austérité budgétaire imposée par Bruxelles. C'est oublier que, si la zone euro a eu tort de s'engager trop tôt dans une consolidation budgétaire trop brutale, et tort encore de répondre à la tension sur les marchés de dette en redoublant d'efforts d'assainissement, l'austérité européenne a pris fin en 2013. Les évaluations concordent : depuis 2014, l'orientation budgétaire en zone euro est sensiblement neutre. Il ne sert à rien de lever sa lance contre des moulins qui ont cessé de tourner.

Les tenants de la deuxième lecture voient l'avenir à l'image de notre passé récent : plat. Certes, chacun voit bien que chute du prix du pétrole, baisse de l'euro et baisse des taux

d'intérêt nous ont donné un bol d'air. Mais nos anticipations se sont tellement rabougries que l'annonce d'une croissance un peu supérieure à 1 % fait figure de nouvelle norme ! C'est oublier que la France et la zone euro, qui ne sont ni à la frontière technologique, ni au plein-emploi, disposent de ce fait d'un important potentiel d'expansion.

D'autres enfin jugent la croissance suspecte : celle-ci ne ferait que dégrader l'environnement et accroître les inégalités. C'est oublier que répondre aux défis du climat demande non de figer l'économie dans son état actuel, mais d'investir dans un nouveau modèle de développement. Et c'est négliger que, si la croissance peut créer des inégalités, la stagnation en aiguise d'autres, entre ceux qui ont un emploi stable et les nouveaux entrants sur le marché du travail. La qualité de la croissance ne doit pas être opposée à sa quantité.

« LES ESPRITS ANIMAUX »

Dès lors, quels peuvent être les moteurs du redressement ? La demande n'est pas le problème principal de l'heure. Elle peut le redevenir si les pays émergents ralentissent encore ou si la Réserve fédérale américaine durcit trop brusquement sa politique, mais, aujourd'hui, ce n'est plus d'elle que viennent les freins. Ceux-ci proviennent bien plutôt d'une inflation trop basse, d'un insuffisant appétit pour l'investissement risqué, et de la

faiblesse du potentiel de croissance. C'est sur ces trois fronts que doivent porter les efforts.

Une inflation trop faible est un poison tenace parce qu'elle renchérit le coût de l'emprunt et empêche de se libérer du fardeau des dettes passées. Mario Draghi, le président de la Banque centrale européenne, s'en est convaincu, et c'est pour cela qu'il a bravé l'orthodoxie en engageant une action non conventionnelle de grande envergure.

En France, depuis le début 2008, si le PIB a crû de 2 % et la consommation de 4 %, l'investissement des ménages (en logement) a baissé de 24 %, et celui des entreprises de 4 %. La construction est sinistrée, en dépit d'avantages fiscaux qui ne suffisent pas à compenser les obstacles fonciers et réglementaires. L'investissement des entreprises demeure trop atone.

Sans ce retard d'investissement, la croissance aurait été deux fois plus forte. Enfin, les exportations ont crû de 10 % et les importations de 15 % : notre insuffisante compétitivité nous a globalement coûté de la croissance et de l'emploi.

Pour remédier à ces faiblesses, le gouvernement a d'abord utilisé l'arme fiscale, avec le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le pacte de responsabilité. Ceux-ci ont quelque peu redressé la capacité d'investir, mais une entreprise ne prend le risque de procéder à des embauches et de se doter de nou-



veaux équipements qu'à trois conditions : si ces choix sont rentables ; si elle a confiance en l'avenir ; et si elle sait qu'elle pourra revenir en arrière sans trop de frais au cas où ses anticipations sont démenties. C'est ce que l'économiste anglais John Maynard Keynes appelait « *les esprits animaux* » des capitalistes, et ce sont eux qu'il faut aujourd'hui mobiliser pour saisir la vague de la reprise et déboucher sur un cercle vertueux associant création d'emplois et investissement. C'est là que le bât blesse encore. C'est à enclencher cette dynamique que s'essayent l'Union européenne avec le plan Juncker et le gouvernement français avec les mesures pour les PME.

Reste le troisième volet : le redressement du potentiel de croissance. La France, comme d'autres, souffre d'une insuffisante mobilisation de ses ressources et d'une trop lente progression de la productivité, dont découle la faiblesse des gains de pouvoir d'achat. Il faut rompre avec cette logique de l'atonie. Les projets qui bourgeonnent sur tout le territoire témoignent de ce que nous en avons la capacité.

Reste à faire toute sa place à une économie du mouvement qui favorise la diffusion des innovations et des changements organisationnels, finance les projets porteurs de transformation, permette aux meilleures de nos entreprises de se développer rapidement, même s'il faut pour cela que d'autres s'étiolent. On ne mobilisera pas le potentiel de développement du pays sans bousculer les positions acquises. ■



Jean Pisani-Ferry
est commissaire général
de France Stratégie

LES FREINS AU REDRESSEMENT PROVIENNENT D'UNE INFLATION TROP BASSE, D'UN INSUFFISANT APPÉTIT POUR L'INVESTISSEMENT RISQUÉ ET DE LA FAIBLESSE DU POTENTIEL DE CROISSANCE



L'impact du CICE ne devrait pas être mesurable avant la mi-2016



L'IMPACT DU CICE NE DEVRAIT PAS ÊTRE MESURABLE AVANT LA MI-2016
PARIS (Reuters) - Répétition du titre.

L'impact sur l'investissement, l'emploi et les salaires du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), dont une partie de la gauche réclame qu'il soit réorienté, ne pourra être évalué avant la mi-2016, prévient le président du comité de suivi, **Jean Pisani-Ferry**.

La motion portée par Jean-Christophe Cambadélis, adoptée à 60% par les militants du Parti socialiste, demande une inflexion sur le dispositif mis en oeuvre en 2014 afin qu'il cible les entreprises "qui en ont le plus besoin", grâce aux 15 milliards encore disponibles du "pacte de responsabilité".

Le gouvernement a promis qu'un rapport d'évaluation serait réalisé avant l'été mais **Jean Pisani-Ferry**, président du comité de suivi, assure dans Les Echos à paraître vendredi que celui-ci ne sera rendu que durant la deuxième quinzaine de septembre.

Surtout, dit-il, il sera encore trop tôt pour évaluer les effets du Cice et donc identifier un éventuel besoin d'en réformer le fonctionnement.

"Il serait illusoire de penser qu'il sera possible d'étudier et de détailler l'impact du Cice sur l'emploi, l'investissement, les prix et les salaires dès cette année", expose le commissaire général de **France Stratégies**, organe de réflexion rattaché au Premier ministre.

"Evaluer, ce n'est pas formuler une opinion, aussi informée soit-elle, c'est observer. A l'été 2016, nous serons capables d'étudier les effets du Cice sur les comportements des entreprises", poursuit-il.

Le gouvernement sera en revanche en mesure de détailler quels ont été les bénéficiaires du Cice, dit-il encore.

D'un montant initial de 20 milliards d'euros, le Cice a été fondu dans le "pacte de responsabilité" de 41 milliards de crédits d'impôts et baisses de charges en contrepartie duquel les entreprises devaient s'engager à embaucher et investir.

(Gregory Blachier)

REUTERS  © 2015 Thomson Reuters. All rights reserved.

Reuters content is the intellectual property of Thomson Reuters or its third party content providers. Any copying, republication or redistribution of Reuters content, including by framing or similar means, is expressly prohibited without the prior written consent of Thomson Reuters. Thomson Reuters shall not be liable for any errors or delays in content, or for any actions taken in reliance thereon. "Reuters" and the Reuters Logo are trademarks of Thomson Reuters and its affiliated companies.

Réagir 1 Sauvegarder l'article Envoyer à un ami Imprimer l'article

- Sauvegarder l'article
- Envoyer à un ami
- Imprimer l'article

Partager 0



L'impact du CICE ne devrait pas être mesurable avant la mi-2016

L'impact sur l'investissement, l'emploi et les salaires du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), dont une partie de la gauche réclame qu'il soit réorienté, ne pourra être évalué avant la mi-2016, prévient le président du comité de suivi, **Jean Pisani-Ferry**. La motion portée par Jean-Christophe Cambadélis, adoptée à 60% par les militants du Parti socialiste, demande une inflexion sur le dispositif mis en oeuvre en 2014 afin qu'il cible les entreprises "qui en ont le plus besoin", grâce aux 15 milliards encore disponibles du "pacte de responsabilité". Le gouvernement a promis qu'un rapport d'évaluation serait réalisé avant l'été mais **Jean Pisani-Ferry**, président du comité de suivi, assure dans Les Echos à paraître vendredi que celui-ci ne sera rendu que durant la deuxième quinzaine de septembre. Surtout, dit-il, il sera encore trop tôt pour évaluer les effets du Cice et donc identifier un éventuel besoin d'en réformer le fonctionnement. "Il serait illusoire de penser qu'il sera possible d'étudier et de détailler l'impact du Cice sur l'emploi, l'investissement, les prix et les salaires dès cette année", expose le commissaire général de **France Stratégies**, organe de réflexion rattaché au Premier ministre. "Evaluer, ce n'est pas formuler une opinion, aussi informée soit-elle, c'est observer. A l'été 2016, nous serons capables d'étudier les effets du Cice sur les comportements des entreprises", poursuit-il. Le gouvernement sera en revanche en mesure de détailler quels ont été les bénéficiaires du Cice, dit-il encore. D'un montant initial de 20 milliards d'euros, le Cice a été fondu dans le "pacte de responsabilité" de 41 milliards de crédits d'impôts et baisses de charges en contrepartie duquel les entreprises devaient s'engager à embaucher et investir. (Gregory Blachier)



France-Impact du CICE pas connu avant mi-2016, dit Pisani-Ferry

PARIS, 11 juin (Reuters) - L'impact sur l'investissement, l'emploi et les salaires du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), dont une partie de la gauche réclame qu'il soit réorienté, ne pourra être évalué avant la mi-2016, prévient le président du comité de suivi, Jean Pisani-Ferry.

La motion portée par Jean-Christophe Cambadélis, adoptée à 60% par les militants du Parti socialiste, demande une inflexion sur le dispositif mis en œuvre en 2014 afin qu'il cible les entreprises "qui en ont le plus besoin", grâce aux 15 milliards encore disponibles du "pacte de responsabilité".

Le gouvernement a promis qu'un rapport d'évaluation serait réalisé avant l'été mais **Jean Pisani-Ferry**, président du comité de suivi, assure dans Les Echos à paraître vendredi que celui-ci sera rendu que durant la deuxième quinzaine de septembre.

Surtout, dit-il, il sera encore trop tôt pour évaluer les effets du Cice et donc identifier un éventuel besoin d'en réformer le fonctionnement.

"Il serait illusoire de penser qu'il sera possible d'étudier et de détailler l'impact du Cice sur l'emploi, l'investissement, les prix et les salaires dès cette année", expose le commissaire général de **France Stratégies**, organe de réflexion rattaché au Premier ministre.

"Evaluer, ce n'est pas formuler une opinion, aussi informée soit-elle, c'est observer. A l'été 2016, nous serons capables d'étudier les effets du Cice sur les comportements des entreprises", poursuit-il.

Le gouvernement sera en revanche en mesure de détailler quels ont été les bénéficiaires du Cice, dit-il encore.

D'un montant initial de 20 milliards d'euros, le Cice a été fondé dans le "pacte de responsabilité" de 41 milliards de crédits d'impôts et baisses de charges en contrepartie desquelles les entreprises devaient s'engager à embaucher et investir.

(Gregory Blachier)



Crédit d'impôt
compétitivité
emploi :
pas d'évaluation
avant 2016

ENTREPRISES Si nombre de responsables socialistes demandent une remise à plat des baisses de charges pour les entreprises, l'exécutif ne semble pas pressé de les entendre. Le ministre des Finances, Michel Sapin, s'est dit jeudi opposé à toute inflexion du dispositif au motif que l'instabilité qui s'ensuivrait pourrait casser la reprise. Le président du comité de suivi du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), Jean Pisani-Ferry, rendra son rapport dans la seconde quinzaine de septembre. Dans une interview aux « Echos », il prévient : « *Nous ne serons capables d'étudier les effets du Cice qu'à l'été 2016.* » // **PAGE 3**

FRANCE

Réorientation du pacte de responsabilité : le gouvernement temporise

- Le ministre des Finances, Michel Sapin, ne souhaite pas de changement du Cice pour ne pas casser la reprise.
- L'impact des baisses de charges sur l'emploi et l'investissement ne commencera à être connu qu'en 2016.

POLITIQUE

Guillaume de Calignon
gcalignon@lesechos.fr

C'est une menace qui inquiète le patronat : le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) ainsi que les baisses de charges pour les entreprises prévues par le pacte de responsabilité pourraient être « réorientés », selon le terme largement repris à Poitiers, lors du congrès du PS le week-end dernier. Ainsi, la motion A, signée par Martine Aubry mais aussi par le Premier ministre, Manuel Valls, qui a obtenu 60 % des voix, s'interroge sur l'efficacité des dispositifs mis en œuvre par le gouvernement alors que le chômage continue de grimper. Sur le Cice, « un rapport sera [...] réalisé avant l'été », précise le texte majoritaire, selon lequel « les enga-

gements ne semblent pas [...] respectés ». Si c'est bien le cas, alors « les 15 milliards du pacte qui restent à utiliser devraient dorénavant l'être plus directement pour favoriser l'emploi, l'investissement privé productif et les investissements publics ». Pour cela, « il convient de mieux cibler les dispositifs d'intervention pour les entreprises qui en ont un réel besoin ».

La semaine dernière, le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, en avait rajouté, évoquant le rapport d'évaluation « avant l'été ». « Sur ce rapport d'évaluation, il y

aura bien sûr des décisions et des conclusions à tirer », avait déclaré ce proche de François Hollande. Et, dans son discours à Poitiers, Manuel Valls avait mis en garde le Medef : « Nous évaluerons, avec les partenaires sociaux et les parlementaires, la tenue » des engagements liés au pacte. « Ce rendez-vous approche », avait-il ajouté.

Pourtant, aucun rapport ne sera publié avant le 15 septembre et, surtout, le rapport du comité de suivi du Cice qui arrivera dans la deuxième moitié de septembre (les textes budgétaires de l'exécutif seront alors bouclés) ne sera pas en mesure d'étudier précisément les effets de ce dispositif sur l'activité, les embauches, les investissements et la compétitivité. Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie et à ce titre président du comité de suivi du Cice, explique que le fisc « ne peut pas encore [...] fournir les

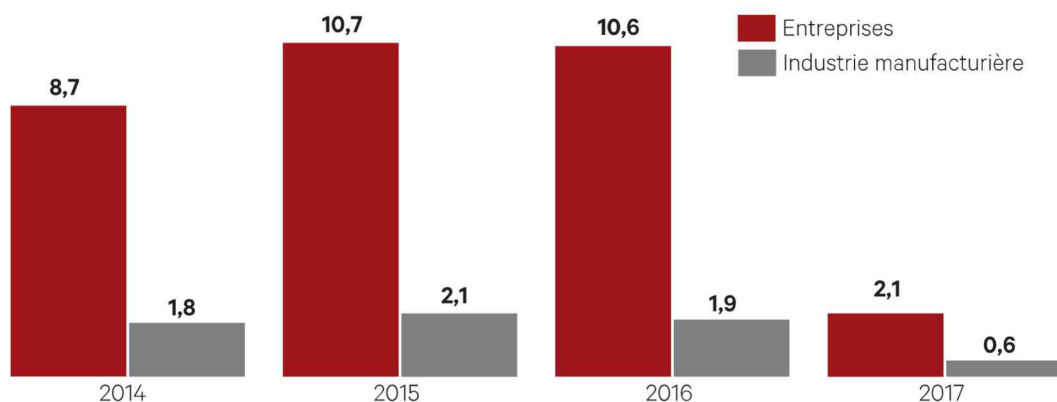
9,8

MILLIARDS D'EUROS

La dépense liée au Cice sur l'année 2014, selon la Direction générale des finances publiques.

L'impact du Cice et des mesures du pacte de responsabilité

En milliards d'euros sur l'excédent brut d'exploitation



« LES ÉCHOS » / SOURCE : CALCUL COE-REXECODE AVEC L'INSEE

données fiscales des entreprises sur l'année 2013 » (lire ci-dessous).

Clore le débat

Trois équipes de chercheurs, mandatées par France Stratégie, ont commencé à travailler sur le sujet il y a quelques semaines et ne rendront leurs premières estimations que... mi-2016. Quant aux accords de branche signés en contrepartie

des baisses de charges, ils couvriront d'ici à l'été quelque 10 millions de salariés sur les 12 millions qui travaillent dans les entreprises adhérentes au Medef, indique l'organisation patronale. Mais il sera là encore très complexe de porter un jugement sur le contenu des engagements pris qui dépendent des situations propres à chaque branche.

De toute façon, certains au gou-

vernement souhaitent clore le débat le plus vite possible et s'opposent à toute inflexion des mesures. « *Je ne suis pas favorable à une remise en cause du Cice*, a déclaré hier Michel Sapin, le ministre des Finances. *Nous sommes dans une phase cruciale de reprise de la croissance. Il y a des décisions d'investissement et d'embauches qui mûrissent. Rien ne doit venir gâcher cette situation.* » ■



L'impact du CICE ne devrait pas être mesurable avant la mi-2016



PARIS (Reuters) - L'impact sur l'investissement, l'emploi et les salaires du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), dont une partie de la gauche réclame qu'il soit réorienté, ne pourra être évalué avant la mi-2016, prévient le président du comité de suivi, Jean Pisani-Ferry.

La motion portée par Jean-Christophe Cambadélis, adoptée à 60% par les militants du Parti socialiste, demande une inflexion sur le dispositif mis en oeuvre en 2014 afin qu'il cible les entreprises "qui en ont le plus besoin", grâce aux 15 milliards encore disponibles du "pacte de responsabilité".

Le gouvernement a promis qu'un rapport d'évaluation serait réalisé avant l'été mais **Jean Pisani-Ferry**, président du comité de suivi, assure dans Les Echos à paraître vendredi que celui-ci ne sera rendu que durant la deuxième quinzaine de septembre.

Surtout, dit-il, il sera encore trop tôt pour évaluer les effets du Cice et donc identifier un éventuel besoin d'en réformer le fonctionnement.

"Il serait illusoire de penser qu'il sera possible d'étudier et de détailler l'impact du Cice sur l'emploi, l'investissement, les prix et les salaires dès cette année", expose le commissaire général de **France Stratégies**, organe de réflexion rattaché au Premier ministre.

"Evaluer, ce n'est pas formuler une opinion, aussi informée soit-elle, c'est observer. A l'été 2016, nous serons capables d'étudier les effets du Cice sur les comportements des entreprises", poursuit-il.

Le gouvernement sera en revanche en mesure de détailler quels ont été les bénéficiaires du Cice, dit-il encore.

D'un montant initial de 20 milliards d'euros, le Cice a été fondu dans le "pacte de responsabilité" de 41 milliards de crédits d'impôts et baisses de charges en contrepartie duquel les entreprises devaient s'engager à embaucher et investir.

(Gregory Blachier)



France : Impact du CICE pas connu avant mi-2016, dit Pisani-Ferry



PARIS, 11 juin (Reuters) - L'impact sur l'investissement, l'emploi et les salaires du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), dont une partie de la gauche réclame qu'il soit réorienté, ne pourra être évalué avant la mi-2016, prévient le président du comité de suivi, Jean Pisani-Ferry.

La motion portée par Jean-Christophe Cambadélis, adoptée à 60% par les militants du Parti socialiste, demande une inflexion sur le dispositif mis en oeuvre en 2014 afin qu'il cible les entreprises "qui en ont le plus besoin", grâce aux 15 milliards encore disponibles du "pacte de responsabilité".

Le gouvernement a promis qu'un rapport d'évaluation serait réalisé avant l'été mais **Jean Pisani-Ferry**, président du comité de suivi, assure dans Les Echos à paraître vendredi que celui-ci ne sera rendu que durant la deuxième quinzaine de septembre.

Surtout, dit-il, il sera encore trop tôt pour évaluer les effets du Cice et donc identifier un éventuel besoin d'en réformer le fonctionnement.

"Il serait illusoire de penser qu'il sera possible d'étudier et de détailler l'impact du Cice sur l'emploi, l'investissement, les prix et les salaires dès cette année", expose le commissaire général de **France Stratégies**, organe de réflexion rattaché au Premier ministre.

"Evaluer, ce n'est pas formuler une opinion, aussi informée soit-elle, c'est observer. A l'été 2016, nous serons capables d'étudier les effets du Cice sur les comportements des entreprises", poursuit-il.

Le gouvernement sera en revanche en mesure de détailler quels ont été les bénéficiaires du Cice, dit-il encore.

D'un montant initial de 20 milliards d'euros, le Cice a été fondu dans le "pacte de responsabilité" de 41 milliards de crédits d'impôts et baisses de charges en contrepartie duquel les entreprises devaient s'engager à embaucher et investir.

(Gregory Blachier)



L'impact du CICE ne devrait pas être mesurable avant la mi-2016

PARIS (Reuters) - L'impact sur l'investissement, l'emploi et les salaires du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), dont une partie de la gauche réclame qu'il soit réorienté, ne pourra être évalué avant la mi-2016, prévient le président du comité de suivi, **Jean Pisani-Ferry**.

La motion portée par Jean-Christophe Cambadélis, adoptée à 60% par les militants du Parti socialiste, demande une inflexion sur le dispositif mis en oeuvre en 2014 afin qu'il cible les entreprises "qui en ont le plus besoin", grâce aux 15 milliards encore disponibles du "pacte de responsabilité". Le gouvernement a promis qu'un rapport d'évaluation serait réalisé avant l'été mais **Jean Pisani-Ferry**, président du comité de suivi, assure dans Les Echos à paraître vendredi que celui-ci ne sera rendu que durant la deuxième quinzaine de septembre. Surtout, dit-il, il sera encore trop tôt pour évaluer les effets du Cice et donc identifier un éventuel besoin d'en réformer le fonctionnement. "Il serait illusoire de penser qu'il sera possible d'étudier et de détailler l'impact du Cice sur l'emploi, l'investissement, les prix et les salaires dès cette année", expose le commissaire général de **France Stratégies**, organe de réflexion rattaché au Premier ministre. "Evaluer, ce n'est pas formuler une opinion, aussi informée soit-elle, c'est observer. A l'été 2016, nous serons capables d'étudier les effets du Cice sur les comportements des entreprises", poursuit-il. Le gouvernement sera en revanche en mesure de détailler quels ont été les bénéficiaires du Cice, dit-il encore. D'un montant initial de 20 milliards d'euros, le Cice a été fondu dans le "pacte de responsabilité" de 41 milliards de crédits d'impôts et baisses de charges en contrepartie duquel les entreprises devaient s'engager à embaucher et investir. (Gregory Blachier) © Thomson Reuters 2015 Tous droits réservés.



L'impact du CICE ne devrait pas être mesurable avant la mi-2016



PARIS (Reuters) - Répétition du titre.

L'impact sur l'investissement, l'emploi et les salaires du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), dont une partie de la gauche réclame qu'il soit réorienté, ne pourra être évalué avant la mi-2016, prévient le président du comité de suivi, Jean Pisani-Ferry.

La motion portée par Jean-Christophe Cambadélis, adoptée à 60% par les militants du Parti socialiste, demande une inflexion sur le dispositif mis en oeuvre en 2014 afin qu'il cible

les entreprises "qui en ont le plus besoin", grâce aux 15 milliards encore disponibles du "pacte de responsabilité".

Le gouvernement a promis qu'un rapport d'évaluation serait réalisé avant l'été mais **Jean Pisani-Ferry**, président du comité de suivi, assure dans Les Echos à paraître vendredi que celui-ci ne sera rendu que durant la deuxième quinzaine de septembre.

Surtout, dit-il, il sera encore trop tôt pour évaluer les effets du Cice et donc identifier un éventuel besoin d'en réformer le fonctionnement.

"Il serait illusoire de penser qu'il sera possible d'étudier et de détailler l'impact du Cice sur l'emploi, l'investissement, les prix et les salaires dès cette année", expose le commissaire général de **France Stratégies**, organe de réflexion rattaché au Premier ministre.

"Evaluer, ce n'est pas formuler une opinion, aussi informée soit-elle, c'est observer. A l'été 2016, nous serons capables d'étudier les effets du Cice sur les comportements des entreprises", poursuit-il.

Le gouvernement sera en revanche en mesure de détailler quels ont été les bénéficiaires du Cice, dit-il encore.

D'un montant initial de 20 milliards d'euros, le Cice a été fondu dans le "pacte de responsabilité" de 41 milliards de crédits d'impôts et baisses de charges en contrepartie duquel les entreprises devaient s'engager à embaucher et investir.

(Gregory Blachier)



Bourse de Paris : France-Impact du CICE pas connu avant mi-2016, dit Pisani-Ferry

L'impact sur l'investissement, l'emploi et les salaires du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), dont une partie de la gauche réclame qu'il soit réorienté, ne pourra être évalué avant la mi-2016, prévient le président du comité de suivi, **Jean Pisani-Ferry**.

La motion portée par Jean-Christophe Cambadélis, adoptée à 60% par les militants du Parti socialiste, demande une inflexion sur le dispositif mis en œuvre en 2014 afin qu'il cible les entreprises "qui en ont le plus besoin", grâce aux 15 milliards encore disponibles du "pacte de responsabilité".

Le gouvernement a promis qu'un rapport d'évaluation serait réalisé avant l'été mais **Jean Pisani-Ferry**, président du comité de suivi, assure dans Les Echos à paraître vendredi que celui-ci sera rendu que durant la deuxième quinzaine de septembre.

Surtout, dit-il, il sera encore trop tôt pour évaluer les effets du Cice et donc identifier un éventuel besoin d'en réformer le fonctionnement.

"Il serait illusoire de penser qu'il sera possible d'étudier et de détailler l'impact du Cice sur l'emploi, l'investissement, les prix et les salaires dès cette année", expose le commissaire général de **France Stratégies**, organe de réflexion rattaché au Premier ministre.

"Évaluer, ce n'est pas formuler une opinion, aussi informée soit-elle, c'est observer. À l'été 2016, nous serons capables d'étudier les effets du Cice sur les comportements des entreprises", poursuit-il.

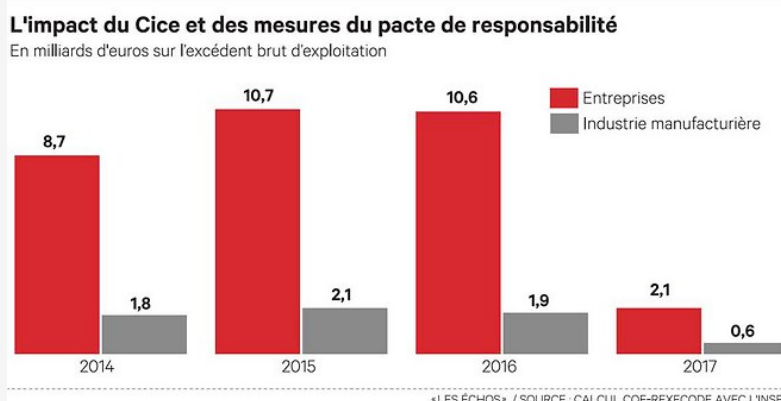
Le gouvernement sera en revanche en mesure de détailler quels ont été les bénéficiaires du Cice, dit-il encore.

D'un montant initial de 20 milliards d'euros, le Cice a été fondé dans le "pacte de responsabilité" de 41 milliards de crédits d'impôts et baisses de charges en contrepartie desquelles les entreprises devaient s'engager à embaucher et investir.

(Gregory Blachier)



Réorientation du pacte de responsabilité :



Le ministre des Finances, Michel Sapin, ne souhaite pas de changement du Cice pour ne pas casser la reprise.

L'impact des baisses de charges sur l'emploi et l'investissement ne commencera à être connu qu'en 2016.

C'est une menace qui inquiète le patronat : le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) ainsi que les baisses de charges pour les entreprises prévues par le pacte de responsabilité pourraient être « réorientés », selon le terme largement repris à Poitiers, lors du congrès du PS le week-end dernier. Ainsi, la motion A, signée par Martine Aubry mais aussi par le Premier ministre, Manuel Valls, qui a obtenu 60 % des voix, s'interroge sur l'efficacité des dispositifs mis en oeuvre par le gouvernement alors que le chômage continue de grimper. Sur le Cice, « un rapport sera [...] réalisé avant l'été », précise le texte majoritaire, selon lequel « les engagements ne semblent pas [...] respectés ». Si c'est bien le cas, alors « les 15 milliards du pacte qui restent à utiliser devraient dorénavant l'être plus directement pour favoriser l'emploi, l'investissement privé productif et les investissements publics ». Pour cela, « il convient de mieux cibler les dispositifs d'intervention pour les entreprises qui en ont un réel besoin ».

La semaine dernière, le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, en avait rajouté, évoquant le rapport d'évaluation « avant l'été ». « Sur ce rapport d'évaluation, il y aura bien sûr des décisions et des conclusions à tirer », avait déclaré ce proche de François Hollande. Et, dans son discours à Poitiers, Manuel Valls avait mis en garde le Medef : « Nous évaluerons, avec les partenaires sociaux et les parlementaires, la tenue » des engagements liés au pacte. « Ce rendez-vous approche », avait-il ajouté.

Pourtant, aucun rapport ne sera publié avant le 15 septembre et, surtout, le rapport du comité de suivi du Cice qui arrivera dans la deuxième moitié de septembre (les textes budgétaires de l'exécutif seront alors bouclés) ne sera pas en mesure d'étudier précisément les effets de ce dispositif sur l'activité, les embauches, les investissements et la compétitivité. **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie** et à ce titre président du comité de suivi du Cice, explique que le fisc « ne peut pas encore [...] fournir les données fiscales des entreprises sur l'année 2013 » (lire ci-dessous).

Clore le débat

Trois équipes de chercheurs, mandatées par **France Stratégie**, ont commencé à travailler sur le sujet il y a quelques semaines et ne rendront leurs premières estimations que... mi-2016. Quant aux accords de branche signés en contrepartie des baisses de charges, ils couvriront d'ici à l'été

quelque 10 millions de salariés sur les 12 millions qui travaillent dans les entreprises adhérentes au Medef, indique l'organisation patronale. Mais il sera là encore très complexe de porter un jugement sur le contenu des engagements pris qui dépendent des situations propres à chaque branche.

De toute façon, certains au gouvernement souhaitent clore le débat le plus vite possible et s'opposent à toute inflexion des mesures. « Je ne suis pas favorable à une remise en cause du Cice, a déclaré hier Michel Sapin, le ministre des Finances. Nous sommes dans une phase cruciale de reprise de la croissance. Il y a des décisions d'investissement et d'embauches qui mûrissent. Rien ne doit venir gâcher cette situation. »

Guillaume de Calignon, Les Echos
@gcalignonSuivre

La France malade de son TGV

Loi Macron. Si, il y a encore peu, le choix entre le car et le TER ne se posait pas pour les voyageurs, en raison de règles ubuesques qui empêchaient le développement du premier, la loi Macron va permettre de redistribuer les cartes, mais sous certaines conditions. Explications.

À eux de vous faire préférer le car...

On pourrait finir par croire que c'est l'Union européenne qui va nous sauver ! Bon, n'exagérons rien, la bureaucratie bruxelloise reste pleine de défauts. En revanche, quand elle impose à la France d'ouvrir certains marchés à la concurrence, il faut saluer l'initiative. Question d'honnêteté intellectuelle. Pour le transport routier, le changement est intervenu il y a six ans quand un règlement européen d'octobre 2009 a établi des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus. Mais nous sommes en France, le temps que cette loi soit retranscrite puis appliquée... il a fallu attendre, alors que la situation était clairement précaire. Pourtant, dès 2008, la Cour des comptes a été on ne peut plus explicite : « *Lorsqu'une ligne est parcourue par moins de 20 trains de voyageurs par jour avec le taux d'occupation moyen du réseau régional, il est préférable de fermer cette liaison ferroviaire et de la remplacer par un service d'autocars.* » A condition que ce service soit un marché libre et non un monopole d'État !

Et pour cause ! Jusqu'à la loi Macron, le transport routier de voyageurs était le fait du prince, ou plutôt celui de la SNCF. L'économiste Jean-Yves Naudet, dans une tribune d'avril 2014 pour le site www.libres.org, décrivait les choses sans détour : « *Un opérateur d'autocar longue distance n'a le droit de prendre des voyageurs en France que dans le cadre du cabotage, c'est-à-dire sur des*

lignes internationales. Ainsi, sur un Paris-Turin, on peut se rendre à Lyon ou sur un Paris-Barcelone, on peut se rendre à Bordeaux. En revanche, il faut que ce soient des trajets interrégionaux, car il est interdit de monter et de redescendre plus loin dans une même région ! Le sommet du délire est atteint, car sur ces trajets internationaux, le cabotage (donc d'une ville française à une autre) ne doit pas représenter plus de 50% des passagers embarqués



ni plus de 50% du chiffre d'affaires ! Donc, un autocar avec de la place à bord, doit refuser du monde s'il atteint les 50% maximum de cabotage ! » Ah, la France !...

« Une centaine d'ouvertures de lignes »

Rien d'étonnant, lorsqu'on prend connaissance des chiffres avancés par l'Autorité de la concurrence. Celle-ci, dans un avis récent, rappelait que le transport routier n'avait attiré que 110 000 voyageurs en 2013, c'est-à-dire 0,0005 % des personnes ayant réalisé des trajets longue distance. En comparaison, pour le Royaume-Uni et la Suède, où les routes sont ouvertes à la concurrence pour les cars – quelle folie, n'est-ce pas ! –, ce pourcentage était pour la même année de, respectivement, 4 % et 5 %. On imagine sans mal, à la lumière de ces chiffres, les progrès qu'il est possible de réaliser dans ce domaine.

Une lueur d'espoir est apparue avec la loi Macron. Celle-ci, votée dans les conditions que l'on sait au premier trimestre 2015, avait notamment pour ambition la libérali-

22 000 emplois

La libéralisation du transport par cars pourrait entraîner la création de 22 000 emplois, selon certains économistes.

sation du transport routier en France. Avec l'objectif d'atteindre par ce mode de transport, à moyen terme, un nombre de voyageurs de l'ordre de 5 millions. Un groupe d'économistes indépendants, dans le cadre d'une commission d'études présidée par Anne Perrot, avait estimé, lors des travaux préalables au projet de loi, que cela permettrait, en outre, la création d'environ 22 000 emplois. Lucide, leur analyse montre également la nécessité d'une véritable offre de transport routier, venant suppléer le train : « *Il n'y a donc aujourd'hui, sur ces lignes, pas de possibilité de voyager à prix réduit lorsque le voyage n'est pas programmé longtemps à l'avance, sauf à recourir à la voiture (seule ou partagée)* ».

Et les conséquences – positives ! – ne se sont pas fait attendre. On a pu lire dans *La Tribune* (07.03.2015) que Pierre Cardo, président de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer), estime qu'« *il devrait y avoir une centaine d'ouvertures de lignes très rapidement* », c'est-à-dire dès la prochaine période estivale. Deux opérateurs majeurs se disputèrent ce marché, Eurolines, surtout connu pour les trajets internationaux, et une filiale de la SNCF, iDBUS, une entreprise assez récente, puisque sa création ne remonte qu'à 2012. D'autres opérateurs devraient aussi venir sur le marché.

Pour freiner un peu l'enthousiasme, il faut rappeler que la loi aura bien sûr un cadre très défini. En effet, comme l'explique *La Tribune*, « *les régions, ou les départements, pourront contester les liaisons par autocar inférieures à 100 km si elles menacent l'équilibre économique des lignes ferroviaires faisant l'objet d'une convention signée avec la SNCF. Au-delà de 100 kilomètres, la libéralisation totale est envisagée.* » Après discussion, les députés ont finalement tranché pour une distance de 200 km, soit ce qui était préconisé par l'Autorité de la concurrence. Une petite victoire, donc, mais une victoire quand même.

NICOLAS JULHIET ■





Le Troisième âge, un secteur porteur

Selon le rapport intitulé « *Les métiers en 2022* », réalisé par France Stratégie et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 800 000 postes par an seraient à pourvoir à l'horizon 2022. Parmi les branches en plein essor, figurent les professions de soins et de service aux personnes. Il s'agira, précisent les deux organismes, de « créations d'emplois dans des métiers peu qualifiés ». En ce qui concerne les départs en fin de carrière, les postes à pourvoir seront particulièrement nombreux, en particulier pour les aides à domicile, les aides-soignants et les infirmiers. 9



Quelle action publique pour demain ?

Coordonné par Dominique Bureau et Marie-Cécile Naves - France Stratégie - Avril 2015

Le rapport met en avant cinq objectifs : répondre à des besoins en constante évolution, expliciter les priorités et leur allouer les moyens nécessaires, appuyer la modernisation du pays, rendre des comptes et impliquer les agents publics. Pour y parvenir, cinq leviers sont identifiés : sélectionner et définir les missions, clarifier les rôles, mettre les gestionnaires en situation de responsabilité, diversifier l'offre de service public, innover et investir pour transformer.



Perspectives d'emploi dans l'assistantat, préparez-vous !

Jusqu'à 2022 quels métiers de l'assistantat faut-il exercer pour être embauché/e ou pour évoluer? Le dernier rapport de la DARES est formel: le secrétariat classique et l'assistantat administratif se meurent. Mais, il y a un mais, de très belles perspectives se sont ouvertes depuis trois ans et toutes sont en lien avec vos compétences métier. Découvrez-les pour être prêt/e à temps!

Oui le marché de l'emploi dans l'assistantat est « porteur » Selon le scénario central établi dans le rapport Prospective des métiers et qualifications, les métiers en 2022, près de 823 000 postes sont/seront à pouvoir dans les métiers de la gestion et de l'administration des entreprises. Soit 209 000 créations nettes d'emploi additionnées aux 614 000 départs en fin de carrière. Ce qui représente chaque année une progression de 3,1% des effectifs dans ce domaine.

Repli des effectifs de secrétaires : suite... et fin ? « Comme par le passé, l'emploi des secrétaires devrait encore se réduire, mais les baisses d'effectifs devraient être plus modérées qu'au cours des vingt dernières années. En effet, le métier se transforme pour devenir une fonction support plus transversale et plus qualifiée. Néanmoins, il est à prévoir des pertes d'emplois parmi les employés administratifs. Comme par le passé, le développement continu des technologies numériques et la rationalisation de l'organisation du travail devraient contribuer à comprimer l'emploi des secrétaires et des employés de la banque et des assurances. En parallèle, le nombre d'employés de la comptabilité ou de secrétaires de direction devrait rester quasiment stable. Avec 2 % de créations nettes par an, les effectifs de techniciens des services administratifs, comptables et financiers continueraient pour leur part d'augmenter fortement, les fonctions d'expertise dans ces domaines ne se limitant pas aux seuls cadres

Créissance dynamique des emplois de techniciens et de cadres des services administratifs, comptables et financiers « Sur la période étudiée, les effectifs du domaine de la gestion et de l'administration des entreprises devraient progresser à un rythme légèrement plus dynamique que celui de l'ensemble des métiers (+ 0,8% par an), mais avec des évolutions contrastées selon les professions. Ainsi les effectifs de techniciens et de cadres des services administratifs, comptables et financiers continueraient d'augmenter, avec respectivement 1,9% et 1,4% de créations nettes d'emplois par an, du fait d'une demande toujours croissante de fonctions d'expertise. Enfin, le nombre d'employés administratifs d'entreprise augmenterait, en particulier ceux qui sont polyvalents ou qui exercent des fonctions d'accueil

Augmentation des niveaux de qualification des personnes en emploi « Le niveau de diplôme des débutants dans le domaine de la gestion et de l'administration des entreprises n'a cessé de progresser au cours des dernières décennies. Parmi les jeunes récemment sortis du système éducatif, la plupart des secrétaires détiennent désormais au minimum le baccalauréat et la majorité des employés administratifs ou de la comptabilité est titulaire d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à Bac+2. De nombreux facteurs ont contribué à élever le niveau de qualification et à enrichir le contenu de ces emplois tels que le développement des outils informatiques et de communication, l'essor du travail en mode projet, l'alourdissement du cadre réglementaire dans le domaine des ressources humaines et dans les fonctions comptables. De plus, de nouvelles missions de médiation ont été confiées aux employés administratifs (organisation de conférences, communication avec l'équipe de travail, etc.). Ces tendances devraient se poursuivre à l'horizon 2022, le niveau de diplôme des débutants étant encore amené à augmenter au cours des prochaines années.

»
De belles perspectives d'évolutions et l'ouverture des postes de cadre aux femmes« Les compétences relationnelles (conseil) des cadres de ce domaine professionnel devraient se renforcer, de même que leur expertise juridique et leurs compétences en matière de technologies numériques en particulier dans le domaine de la gestion administrative, les ressources humaines ou les fonctions financières. De plus en plus nombreuses parmi les jeunes sur les postes les plus qualifiés, la présence des femmes devrait continuer à se renforcer dans ces métiers. À l'horizon 2022, elles deviendraient ainsi majoritaires chez les cadres et occuperaient plus de trois quarts des postes de techniciens du domaine. Au vu des tendances actuelles, seuls les dirigeants d'entreprise resteraient majoritairement des hommes, à près de 85%. Dans cette profession, les nombreux départs en fin de carrière permettraient cependant d'élargir le recrutement aux femmes ». Prêt/e à vous lancer dans la bataille ? GO

!
Tél télécharger le rapport sur [France Stratégie](#)© joef



Une croissance sans emploi dans les transports et la logistique ?

Longtemps créatrice d'emplois, la branche des transports et de la logistique a entamé sa mue depuis quelques années. Les offres d'emplois se stabilisent et la précarité s'accélère. À l'horizon 2022, l'automatisation devrait modifier en profondeur les besoins dans le secteur de la logistique.



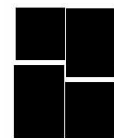
Entre 2013 et 2014, la variation des emplois dans le secteur des transports et de la logistique est pour l'essentiel due à l'intérim, selon le dernier recensement du Commissariat général au développement durable (CGDD). Hors intérim, la branche perd des effectifs comme en 2013 pour se stabiliser autour de 1,33 million de postes (- 0,1 %). Avec, elle progresse de 0,1 % et compte près de 1,4 million d'emplois. Un quart travaille dans le transport routier de marchandises qui devance les activités d'entreposage et services auxiliaires des transports (20 %), postales (18 %) qui enregistrent en 2014 la plus forte perte d'effectifs, et le transport ferroviaire (12 %). L'état des lieux du CGDD couvre aussi les demandeurs d'emplois. Dans la branche, ils s'élèvent à plus de 557.300, en hausse de 1,5 % par rapport à 2013. Tant et si bien que l'indicateur de tension comparant le nombre de nouvelles offres et les demandes d'emplois recule de deux points à 35 % (35 nouvelles offres pour 100 nouvelles demandes) en 2014. Par segment, il s'élève à 18 % dans la manutention et à 25 % dans l'express contre près de 60 % dans le transport routier de voyageurs et de 50 % dans le transport routier de marchandises.

Impact de l'automatisation

La baisse des emplois dans la manutention logistique devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Tel est l'un des enseignements du rapport publié en mai par **France Stratégie** et la Dares sur l'évolution des métiers en 2022. Dans son chapitre consacré aux transports, à la logistique et au tourisme, l'étude estime à 83.000 nouveaux emplois, les besoins de la branche à cet horizon, soit une hausse annuelle moyenne de seulement 0,4 %. Cette tendance générale serait contrastée selon les familles professionnelles et les niveaux de qualification. Ainsi, la progression de postes de techniciens et de cadres devrait continuer à être dynamique (+ 1,8 %) portée par "le développement du commerce, des échanges et des procédures de régulation des flux de marchandises et de voyageurs". Confirmant les chiffres du CGDD en 2014 et la tendance déjà observée au cours des années précédentes, "les perspectives d'emploi seraient stables pour les ouvriers peu qualifiés de la manutention, qui subiraient les effets de l'automatisation et l'informatisation des processus".

D'ici 2022, 540.000 emplois seraient à pourvoir dans la branche, correspondant à 457.000 départs

en fin de carrière et la création de 83.000 emplois nouveaux.



► Entretien avec

Pierre Ferracci

Président du CNEE et P.-D.G. du groupe Alpha

Le Conseil national éducation- économie

Favoriser le dialogue entre les mondes de l'éducation et de l'économie, telle est la raison d'être du CNEE. L'économie de la connaissance méritait bien la création, par Vincent Peillon, de ce conseil à la composition originale, afin d'éclairer la ministre en charge de l'Éducation et de rapprocher l'école du monde économique.

Propos recueillis par
Hervé Kéradec



© Philippe Devernay

Pour quelles raisons Vincent Peillon, alors ministre de l'Éducation nationale, a-t-il décidé de créer le CNEE ?

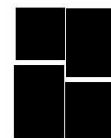
La décision de créer le CNEE trouve sa source dans un double constat.

Le premier est que l'éducation et la formation constituent l'investissement d'avenir par excellence pour notre pays, un facteur de compétitivité essentiel dans l'économie globale de la connaissance. Il s'agit d'une des idées-forces de la refondation de l'école voulue par le président de la République.

Le second constat, c'est que le dialogue entre les mondes de l'éducation et de l'économie n'a pas toujours été simple et qu'il était plus que temps de lever certaines barrières pour penser ensemble l'avenir de nos systèmes éducatifs et productifs.

Sur un grand nombre de sujets, les intérêts sont bien plus partagés qu'on ne le pense.

Les mentalités ont beaucoup évolué ces dernières années, notamment du fait de la crise, mais il y a encore trop d'ignorances respectives. Or, cela coûte très cher au pays, et en premier lieu à nos jeunes qui en paient le prix fort. Il faut mettre à bas un certain nombre de clichés : il en reste du côté des



enseignants – dans l'image qu'ils se font parfois de l'entreprise – mais il y en a tout autant du côté des dirigeants d'entreprise – qui n'imaginent pas toujours l'ampleur des évolutions qui ont traversé le système éducatif.

Créer un conseil pérenne tout entier dédié à cette relation éducation-économie a élevé ce chantier au rang de priorité stratégique, et inscrit ce travail de rapprochement dans le temps, au-delà des enjeux partisans ou des exigences du court terme.

Pouvez-vous nous rappeler les grandes missions de ce conseil ?

Le Conseil national éducation-économie a vocation à renouveler, orienter, structurer et rendre visible le partenariat entre le monde de l'économie et le monde de l'éducation – en y incluant l'enseignement supérieur, qui relève de notre champ de compétences depuis notre fusion récente avec le comité Sup'emploi. Concrètement, il nous appartient de présenter des recommandations à la ministre en vue de permettre une meilleure prise en compte des besoins de l'économie dans l'offre de formation professionnelle initiale, de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, d'ouvrir davantage l'école et l'université sur le monde économique et inversement, ou encore de mieux préparer des élèves et des étudiants à leur entrée dans la vie professionnelle. La grande conférence sociale a tout particulièrement chargé le CNEE de penser l'adaptation de l'offre de formations professionnelles des niveaux V à I, afin de mieux anticiper l'émergence de nouveaux métiers, de rénover en profondeur les compétences attendues dans des branches marquées par des évolutions technologiques rapides ou encore de mieux prendre en compte les exigences environnementales dans chacune des filières de formation. Le CNEE peut également donner, dans une démarche prospective, des orientations aux Commissions professionnelles consultatives (CPC) chargées de la refonte des diplômes professionnels. Le travail du conseil ne se limite toutefois pas au seul champ de la formation professionnelle et peut porter sur tout sujet d'intérêt pour la relation éducation-économie. La ministre souhaite, par exemple, que nous accompagnions très concrètement la mise en place du Parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel (PIIDMEP), qui doit être généralisé à la rentrée prochaine.

Encadré 1. Composition du CNEE

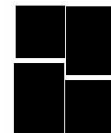
Le Conseil national éducation-économie, tel qu'issu de sa récente fusion avec le comité Sup'emploi, compte 34 membres :

> 30 personnalités qualifiées nommées pour 5 ans, choisies par la ministre chargée de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur « en raison de leur compétence et de leur expérience dans le domaine de l'économie et de l'éducation » : des dirigeants d'entreprise, des enseignants, des membres d'organisations patronales ou de salariés, des chercheurs, un président de région, une directrice de CFA académique et des acteurs associatifs ;

> 4 représentants des principales administrations concernées : la directrice générale de l'enseignement scolaire ; la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ; le directeur général des entreprises ; la déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Ce conseil a une composition assez hétérogène de 34 membres. N'est-il pas délicat de travailler avec des acteurs économiques et sociaux dont les points de vue doivent être divergents et les cultures parfois opposées ? (encadré 1)

Je n'ai jamais considéré l'hétérogénéité comme une difficulté, mais bien au contraire comme une richesse. On ne peut pas « dialoguer » tout seul, et c'est tant mieux ! Réussir à associer un panel très large de sensibilités à la démarche et créer les conditions pour que les échanges soient constructifs, c'est l'objet même de ma mission et j'y attache une très grande importance. Le dialogue, cela prend parfois du temps mais cela en fait également gagner. En mettant autour d'une même table des chefs d'entreprise, des enseignants, des représentants des salariés et des employeurs, des universitaires et des chercheurs, des administrateurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de l'industrie et de l'emploi, des présidents des régions, le ministère a fait le pari de l'intelligence collective. Personne ne doit être en mesure d'empêcher la réflexion, mais tout le monde doit pouvoir apporter sa pierre aux discussions, c'est la condition *sine qua non* pour avancer durablement et dans le respect des histoires et des préoccupations légitimes de chacun. Afin de donner toute sa liberté au débat, les personnalités qui sont désignées au CNEE par la ministre y participent en leur nom, ce qui ne les empêche pas de se référer aux organisations auxquelles elles appartiennent. Et cela fonctionne : on constate une véritable prise de conscience de l'intérêt commun qu'il y a à travailler ensemble, et vous seriez surpris d'assister aux échanges qui se tiennent au sein de nos réunions !



Parmi l'ensemble des thèmes de travail du CNEE, lesquels travaillez-vous particulièrement en ce moment ?

Notre programme pour l'année 2015 est assez dense, puisque nous venons de renouveler le mandat de trois groupes de travail et d'en initier trois autres. Nous avons d'ores et déjà beaucoup réfléchi à la rénovation des diplômes professionnels qui constitue un enjeu immense pour la France de demain, autour de questions structurantes : comment mieux associer les milieux professionnels – patronaux comme salariés – et les « gens de métier » à la conception de notre offre de certification et de formation ? Comment, face aux mutations économiques, renforcer la capacité d'adaptation et d'anticipation de notre système éducatif, sans pour autant tomber dans le piège de l'adéquationnisme ? Comment rapprocher formation initiale et formation continue afin de faciliter les reprises d'études dans une optique de formation tout au long de la vie ? Nous souhaitons également que les choses bougent sur l'alternance, dont les vertus pédagogiques ne font aujourd'hui plus débat entre nous. C'est la mission qui incombe au groupe de travail animé par Henri Lachmann, qui s'y consacre avec une grande énergie. Beaucoup a été dit et écrit sur l'apprentissage ces dernières années, mais, quels que soient les gouvernements, jamais les objectifs fixés n'ont été atteints. Cela doit nous interroger et – pourquoi pas – nous amener à changer de pied. Le groupe de travail ne souhaite pas se limiter à la promotion d'un dispositif contractuel donné – le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation – mais ambitionne d'explorer les perspectives de développement du caractère « alternant » des formations professionnelles initiales dispensées dans les lycées professionnels et dans les établissements d'enseignement supérieur en vue de l'obtention des bac pro, BTS et licence pro. Enfin, les membres du CNEE ont décidé de s'atteler à une problématique à laquelle je suis particulièrement sensible : la grande difficulté d'insertion sur le marché du travail que connaissent les titulaires de diplômes de niveaux IV et V de certaines spécialités tertiaires de la voie professionnelle. Il y a là une situation que l'on a trop longtemps ignorée et qui pénalise, en nombre, des élèves souvent issus de milieux défavorisés. Les choses ne peuvent rester en l'état et je suis convaincu qu'il est possible de se rassembler autour d'un diagnostic partagé et de solutions consensuelles.

Les campus des métiers et des qualifications visent à soutenir les politiques territoriales de développement, où en est-on aujourd'hui ? (encadré 2)

Le décret du 29 septembre 2014 a confié au Conseil national éducation-économie la responsabilité de

Encadré 2. Campus des métiers et des qualifications

Créés en 2013, les campus des métiers et des qualifications regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur offrant une gamme cohérente et articulée de formations dans un champ professionnel spécifique, qui correspond à un enjeu économique pour le territoire sur lequel ils sont implantés.

Ils sont destinés à favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi et associent, au sein d'un partenariat renforcé, des entreprises, des laboratoires de recherche, soutenus par les conseils régionaux et les entreprises.

Najat Vallaud-Belkacem a annoncé les 17 lauréats du deuxième appel à projets pour les campus des métiers, aux côtés de Pierre Ferracci, président du Conseil national éducation-économie, à l'issue de sa visite du campus des métiers et des qualifications des travaux publics de Bruay-la-Buissière, le vendredi 30 janvier 2015.

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé le troisième appel à projets à cette occasion, en vue de créer de nouveaux campus qui complèteront l'offre déjà proposée par les 31 campus existants, issus des deux premières vagues de labellisation.

présenter aux ministres compétents un avis sur les projets de campus. Sur les 26 dossiers présentés dans le cadre du deuxième appel à projets, et en s'appuyant sur les travaux d'un groupe d'experts dirigé par M. Daniel Bloch, nous avons proposé de labelliser 17 nouveaux projets. Notre avis a été suivi par les ministres, et je m'en félicite, portant ainsi à 31 le nombre de campus. Après moins de deux années d'existence, c'est déjà la preuve d'un beau succès ! Une dynamique salubre a été enclenchée par la création de ces campus qui, je le rappelle, visent à associer des lycées professionnels à des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises, des régions ou encore des laboratoires de recherche, pour offrir aux jeunes des parcours de formation cohérents dans des secteurs économiques créateurs d'emplois durables. Pour contribuer à renforcer encore cette dynamique, le CNEE a également émis 14 recommandations, toutes très concrètes, qui ont alimenté la préparation du troisième appel à projets lancé en février dernier par la ministre.

Nous avons en particulier insisté sur l'importance que les acteurs de l'enseignement supérieur ou du monde de l'économie soient impliqués le plus tôt possible dans la conception des projets, ou encore sur la nécessité de rendre le label plus visible par les élèves et les étudiants, mais aussi par les parents qui jouent



un rôle déterminant dans les choix d'orientation. Il nous semblait par ailleurs essentiel que la dynamique issue de la création des premiers campus puisse profiter à l'ensemble des filières créatrices d'emplois, et non plus aux seuls secteurs identifiés « investissement d'avenir » ou « redressement productif ». Dans le cadre des prochains appels à projets, nous souhaitons un rattrapage dans le secteur des services à besoin croissant de main-d'œuvre qualifiée.

Comptez-vous organiser des événements dans les mois à venir, pour mieux sensibiliser tous les acteurs de l'économie et de l'éducation à se rencontrer et à construire ensemble ?

Le CNEE est une instance de réflexion, mais nous avons la volonté assumée de jouer un véritable rôle de mobilisation. Les grandes conventions de partenariats signées au niveau national entre le ministère et les grandes entreprises sont importantes mais ne suffisent pas à créer le dialogue au niveau local. Or, la relation éducation-économie, ce peut être un beau sujet de colloque, mais ce doit surtout être la relation « prof-prof », « professionnel-professeur », qui ne peut se construire au niveau des établissements scolaires qu'autour de projets très concrets à haute valeur pédagogique ajoutée.

Le CNEE entend apporter toute sa contribution à ce chantier majeur et saisir l'occasion que représente la mise en place du PIIODMEP à la rentrée prochaine pour faciliter la rencontre entre les mondes de l'économie et de l'éducation. Nous avons par exemple lancé, en association avec la Dgesco, une initiative de mobilisation des entreprises en direction des territoires où la relation éducation-économie est à la fois la plus nécessaire et la plus difficile – dans les Réseaux d'éducation prioritaire REP+. Il ne s'agit pas seulement de compétitivité, mais aussi d'égalité : l'école républicaine, pour apporter à chacun les mêmes compétences et les mêmes chances, doit

offrir à tous les élèves la possibilité de découvrir le monde économique et de construire leur parcours scolaire et leur avenir en connaissance de cause.

Le CNEE organisera à l'automne un moment fort de réflexion mobilisant tous les acteurs de l'économie et de l'éducation au niveau national, mais la priorité des priorités reste, pour nous, de faciliter des rencontres locales voire microlocales tout au long de l'année.

Allez-vous développer un réseau de partenaires privilégiés avec les métropoles, les régions, les rectorats, les acteurs économiques locaux ? Êtes-vous en relation avec le Conseil supérieur des programmes, le Conseil national pour l'innovation et la réussite éducative (Cniré), le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) ?

Je l'ai dit dès ma nomination : je souhaite inscrire l'action du CNEE dans une logique de collaboration étroite avec l'ensemble des organismes qui pensent l'avenir de notre système éducatif mais aussi de notre économie. Le CNEE fait déjà partie du réseau d'organismes animé par France Stratégie (Commissariat général à la stratégie et à la prospective) et nous avons travaillé main dans la main avec le Conseil supérieur des programmes sur l'élaboration du nouveau parcours de découverte du monde économique (PIIODMEP). Nous nous sommes également rapprochés du Conseil national de l'industrie, qui prépare un avis sur les besoins et les attentes de l'industrie en matière de compétences et de formations, sur la base notamment des travaux des comités stratégiques de filière et des 34 plans industriels, ou encore du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

Le Cnesco et le Cniré sont également des partenaires naturels du CNEE. Je ferai un certain nombre de propositions pour que, très prochainement, nous portions ensemble des projets d'expérimentation en matière d'alternance dans les lycées professionnels. ●





> Ouvrages



La « société à objet social étendu » : un nouveau statut pour l'entreprise

Blanche Segrestin, Kevin Levillain, Stéphane Vernac, Armand Hatchuel

Presses des Mines, 2015,
122 pages, 20 €
ISBN : 978-2-35671-200-4

Note de lecture de Frédéric Larchevêque

Dans leur précédent livre, *Refonder l'entreprise* (Seuil, 2012), Blanche Segrestin et Armand Hatchuel insistaient sur le fait que la crise de 2008 n'est pas seulement une crise financière, mais plus fondamentalement une crise de l'entreprise. Le présent livre revient sur les thèses développées pour aller au-delà, en proposant une esquisse d'alternative possible au modèle dominant de la *corporate governance*. Pour les auteurs, la focalisation sur la rentabilité à court terme, le diktat de la valorisation actionnariale de l'entreprise ne sont pas seulement une menace pour la société, mais également un danger pour l'entreprise elle-même. Réduite à une simple marchandise, l'entreprise aurait perdu son âme, le sens du collectif et la capacité de se projeter dans des projets de long terme, que réclame, par exemple, l'innovation. Comment en est-on arrivé là ? À cause d'un double impensé : un impensé économique, d'abord, puisque l'entreprise y est réduite à une fonction d'offre et un objectif de maximisation du profit, et un impensé juridique, ensuite, puisque le droit ne définit pas l'entreprise et l'oblige, pour exister, à endosser le costume de la forme sociétaire. Le résultat fut de créer une véritable ambiguïté sur le pouvoir des actionnaires dans laquelle la théorie de l'agence s'est engouffrée pour faire triompher au final, dès la fin des années 1970, les doctrines de la *corporate governance*. « En un mot, le droit ne protège pas l'entreprise ». Comment changer cela et réconcilier l'entreprise avec la société ? Les auteurs proposent de « rediscuter le droit des sociétés et d'imaginer de nouveaux contrats collectifs pour l'entreprise ». Ils font la proposition d'introduire dans le droit des sociétés un nouveau statut juridique d'entreprise, la « Société à objet social étendu » (SOSE). L'idée est au fond simple : au lieu de se contenter d'indiquer l'activité économique de la société, il s'agirait d'étendre son objet à des activités comme « l'engagement dans la recherche scientifique, la revitalisation d'une région, le renoncement à des techniques polluantes ». Dans cette hypothèse, la réussite des dirigeants ne serait plus évaluée

en fonction de la réalisation des profits les plus élevés, mais selon leur capacité à faire avancer le projet décidé par les associés. Le livre explore donc les différentes questions que pose un tel projet de réforme du Code des sociétés. Dans l'article introductif, Blanche Segrestin présente les raisons et les enjeux de ce nouveau statut, Kevin Levillain décrit l'expérience américaine de sociétés de ce type, les Flexible Purpose Corporation. Parmi les autres contributions, toutes intéressantes et complémentaires, on relèvera notamment celle de Stéphane Vernac qui analyse le point aveugle que représente, pour le droit, l'entreprise ou celle du fondateur de Nutriset, Michel Lescanne, qui a perçu tout l'intérêt du statut de SOSE pour son entreprise humanitaire. Ce livre n'est probablement que le début d'une réflexion ; en tous les cas, il importe de ne pas rester à l'écart, car de profondes évolutions pourraient finir par en résulter.

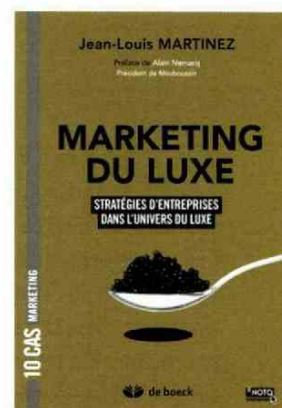
Marketing du luxe : stratégies d'entreprises dans l'univers du luxe

Jean-Louis Martinez

De Boeck, 2014, 282 p., 30 €
ISBN : 978-2-8041-8335-6

Note de lecture
de Frédéric Larchevêque

Jean-Louis Martinez enseigne le marketing à l'ESG Management School de Paris et contribue régulièrement à la Centrale de cas et de médias pédagogiques de Paris. Le livre qu'il propose réunit dix cas de marketing de luxe. La méthode des cas est née à Harvard en 1940 et s'est très vite imposée dans les Business School comme la méthode d'enseignement privilégiée pour la formation des managers. La démarche se veut pragmatique, ouverte et active. L'objectif n'est pas de tendre vers une solution préexistante, mais de conduire à imaginer, si possible dans le dialogue argumenté, des solutions créatives. Active par principe, la démarche pédagogique requise accompagne logiquement nos enseignements du management et des sciences de gestion, à tous les niveaux et plus particulièrement en classe préparatoire ECT. Chacun des cas proposés est présenté de la façon suivante : le descriptif de l'entreprise, son marché, son environnement concurrentiel et se conclut par l'expression du problème à résoudre, décliné en plusieurs questions. Par exemple, dans le cas « Prada », il s'agit d'élaborer une stratégie marketing pour renforcer la marque dans l'univers du sport ; dans le cas « Baccarat », l'étudiant se glisse dans la peau du chef





du département Bijoux et accessoires chargé d'identifier de nouvelles cibles de consommation sur le marché français et de réfléchir à une nouvelle stratégie de communication et de distribution. Ce livre est également disponible en version numérique pour permettre aux professeurs d'en faire un usage interactif en classe. Par ailleurs, tout acquéreur du livre bénéficie d'un code individuel d'accès au dossier pédagogique qui comprend notamment l'ensemble des recommandations stratégiques adaptées à chaque cas.

Le décrochage industriel : sauvons nos usines !

Élie Cohen Pierre-André Buigues

Le décrochage industriel

SAUVONS NOS USINES !
Fayard

Élie Cohen et Pierre-André Buigues

Fayard, 2014, 439 p., 24 €
ISBN : 978-2-213-68188-7

Note de lecture
de Frédéric Larchevêque

Le livre que proposent Élie Cohen, directeur de recherche au CNRS, et Pierre-André Buigues, professeur à l'université de Toulouse, est un véri-

table réquisitoire contre la politique industrielle menée en France depuis quarante ans, mais également un livre de propositions concrètes pour échapper à ce « décrochage industriel » nullement fatal. Dans un premier temps, les auteurs s'insurgent contre le déni habituel appliqué à la désindustrialisation. Non, la baisse du poids de l'industrie n'est pas seulement un artefact statistique dû à l'externalisation, aux gains de productivité plus importants dans ce secteur que dans les services, à la déformation de la structure de la consommation des ménages en faveur des services ou encore à la division internationale du processus de production qui fait que les chaînes de valeur se répartissent d'avantage selon les avantages comparatifs des territoires, avec au Nord, les tâches de conception et au Sud, la fabrication et l'assemblage. Pour résumer, la désindustrialisation serait le produit normal du développement économique et le signe de son bon positionnement au sein des chaînes de valeur mondiales. Et, de fait, le monde se désindustrialise effectivement, y compris un pays comme la Chine. Tout ceci, pour être exact, ne convainc pas nos auteurs, car ils font observer avec raison que, sur ces quinze dernières années, l'industrie française a la performance relative la plus médiocre dans le cadre européen. Le déficit commercial se creuse dangereusement, l'industrie française perd des parts de marché vis-à-vis de ses principaux concurrents en Europe, certains secteurs comme l'automobile ou l'agroalimentaire, jadis conquérants, connaissent des difficultés croissantes. Donc,

premier acte du raisonnement : ne pas continuer à se voiler la face, il y a bien un décrochage industriel en France.

Pour les auteurs, la grande erreur de l'économie française a été de ne pas tirer les conséquences de son choix historique de l'ouverture commerciale et de l'intégration européenne. L'industrie française « a été la victime d'une classe politique prisonnière d'un keynésianisme primaire qui consiste à réagir à tout déséquilibre par un surcroît de stimulation de la demande ». Elle a ensuite décliné, car les conséquences de ce choix en termes de spécialisation, de compétitivité, de gestion des finances publiques, d'adaptation à la concurrence fiscale n'ont pas été tirées. Au total, au lieu de changer de modèle économique pour « négocier sa transition vers une économie de l'innovation et de la création », la France et ses élites sont restées bloquées sur le modèle du rattrapage pourtant en panne depuis le milieu des années 1980. Alors que faire ? Outre le diagnostic sans concessions qu'offre le livre, les auteurs sont également force de propositions à travers lesquelles on perçoit l'évolution qui semble se dessiner actuellement. Parmi les scénarios examinés, nous retiendrons seulement celui qui a la préférence des auteurs, « le scénario de l'économie créative » comme ils l'appellent. Ce scénario fait le deuil des grands champions nationaux et d'une politique industrielle dirigiste dont certains prônent le retour pour lui préférer une économie de l'innovation, du risque et de la mobilité. Il s'agit de partir de l'idée que, sans être un grand pays industriel, la France a l'avantage d'avoir un portefeuille d'activités diversifiées : produits de luxe, aéronautique, agroalimentaire, énergie, transports, tourisme, environnement, gestion de l'eau, des déchets, etc. Mais cette orientation suppose de prendre un certain nombre de mesures. Le marché du travail doit être mieux organisé afin de favoriser la mobilité des travailleurs, accélérer les réallocations d'emploi, ce qui suppose à la fois plus de flexibilité du marché et un niveau de capital humain plus élevé. Il convient aussi d'abattre les cloisons entre les mondes de la recherche, des grandes écoles, de l'université qui brident la circulation des idées. Une réforme globale du financement de l'économie est également souhaitable pour accompagner les entreprises de façon cohérente, de leur création, jusqu'à leur développement et leur éventuelle entrée sur les marchés de capitaux. Et surtout, une réforme fiscale est urgente. Les auteurs s'insurgent ainsi contre l'idée selon laquelle les revenus du capital et du travail devraient être taxés de la même façon. En s'appuyant sur l'exemple de la réforme fiscale suédoise qui a contribué à relever l'industrie de ce pays, ils prônent donc un traitement différencié de la taxation du capital et du travail, ce qui implique un basculement de la fiscalité sur la consommation et l'environnement. Si certaines orientations sont prises actuellement, il reste encore à convaincre de l'utilité et des moyens à mettre en œuvre. En tous les cas, il faudra plus de cohérence à l'avenir.

Les propositions pour l'emploi de l'UDES

Lundi 1^{er} juin, l'Union des employeurs de l'Economie sociale et solidaire (UDES) a défendu ses vingt propositions face au Premier ministre, Manuel Valls, accompagné de François Rebsamen, ministre du Travail, d'Emmanuel Macron, ministre de l'Economie et de Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat et à la Simplification, dans le cadre d'une rencontre organisée pour échanger sur les mesures à mettre en place pour relancer l'emploi dans les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME).

L'apport et l'implication de l'ESS en France peuvent, en effet, créer beaucoup d'emplois, si les activités des entreprises nationales le permettent. L'UDES s'appuie sur les prévisions positives d'un dossier de France stratégie, « Les Métiers en 2022 », pour ~~confirmer~~ que d'ici à 2022, « 852 000 postes seraient à pourvoir dans les secteurs de la santé, l'action sociale, culturelle et sportive et 1 200 000 dans les métiers de services aux particuliers et aux collectivités ».

Parmi les vingt propositions, on trouve des propositions systémiques concernant « la valorisation des revenus du travail afin qu'ils soient systématiquement supérieurs aux aides sociales, ainsi que sur le développement de nouveaux modèles de croissance articulés avec les prévisions d'emploi à l'horizon 2022 ».

Mais il y a aussi le « maintien et la pérennisation des exonérations de charges actuelles consenties aux entreprises pour une meilleure visibilité des dirigeants et l'intégration du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) dans un dispositif plus large de baisse générale des charges au bénéfice de toutes les entreprises, y compris pour les associations, dès le 1^{er} janvier 2016. La mise en place d'un contrat de projet à durée indéterminée. Sa rupture serait conditionnée à la fin du projet ou à la fin de programmation d'un financement lié à une mission ou encore une modification des conditions d'accès des TPE/PME aux marchés publics ».



Le défenseur des droits dresse un bilan mitigé de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant

Comme l'Unicef France (voir notre article dans cette édition), le défenseur des droits rend public son rapport au Comité des droits de l'enfant des Nations unies (daté de février 2015), qu'il a remis à Genève le 8 juin 2015. L'objectif de ces deux démarches est de préparer l'audition de la France par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, sur la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide), que la France a ratifiée il y a 25 ans. Cette audition aura lieu en janvier 2016.

Des difficultés d'accès à leurs droits pour les enfants les plus vulnérables

Moins sévère dans l'expression de la critique que celui de l'Unicef, le rapport du défenseur des droits n'en porte pas moins un jugement mitigé sur la mise en œuvre de la Cide par la France. Il balaie, pour cela, l'ensemble des dispositions de la convention, depuis les principes généraux de non-discrimination et de respect de l'opinion de l'enfant, jusqu'aux mesures spéciales de protection.

De façon générale, Jacques Toubon - le défenseur des droits - et Geneviève Avenard - la défenseure des enfants - indiquent que "l'appréciation que nous portons sur l'exercice effectif des droits de l'enfant dans notre pays est en demi-teinte : de réels progrès enregistrés dans les nombreux domaines de la convention, toutefois contrebalancés par des difficultés importantes d'accès à leurs droits pour les enfants les plus vulnérables : enfants pauvres, enfants handicapés, enfants étrangers...".

Ils demandent donc "que la France prenne les dispositions nécessaires pour placer de manière effective les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des politiques publiques, et pour garantir la mise en application concrète pour tous de la Convention internationale des droits de l'enfant".

Un appel à une stratégie globale

Comme l'Unicef, le défenseur des droits juge urgent "que soit élaborée et portée de manière collective une stratégie globale et cohérente en faveur de l'enfance et de l'adolescence". Il rappelle au passage que "le président de la République a fait de la jeunesse une priorité de son quinquennat".

En 2013, le gouvernement a d'ailleurs confié une mission sur ce point au Commissariat général à la stratégie. L'objectif assigné est "d'aboutir à un projet d'action globale en faveur du développement de l'enfant et de l'adolescent, permettant de décloisonner les politiques publiques et combinant les propositions de portée générale et des actions spécifiques pour les enfants et adolescents les plus défavorisés". Des propositions qui devraient être bientôt rendues publiques et sur lesquelles le défenseur des droits appelle "à un véritable débat national".

En attendant, le rapport insiste "tout particulièrement" sur la question de l'éducation. Une question qui fait écho aux événements de janvier 2015, puisque le défenseur des droits estime que "les enfants en France doivent bénéficier d'une transmission de maître à élève des principes des droits de l'homme et des modes de vie respectueux de l'égalité et de la laïcité".

128 propositions pour une meilleure application de la Cide

Pour assurer une meilleure prise en compte de la Cide - qui reste "encore trop méconnue" -, le rapport formule pas moins de 128 propositions. Une abondance qui nuit quelque peu à la lisibilité du propos. S'il est impossible de les évoquer toutes, on retiendra cependant la garantie de traitement dans l'accès aux prestations familiales à tous les enfants étrangers rejoignant leurs parents (un thème récurrent pour le défenseur), la possibilité pour l'enfant né à l'étranger d'une gestation pour autrui (GPA) de faire établir sa filiation à l'égard de ses parents (formulation un peu curieuse au regard des problèmes juridiques de la GPA), la mise en œuvre d'une politique

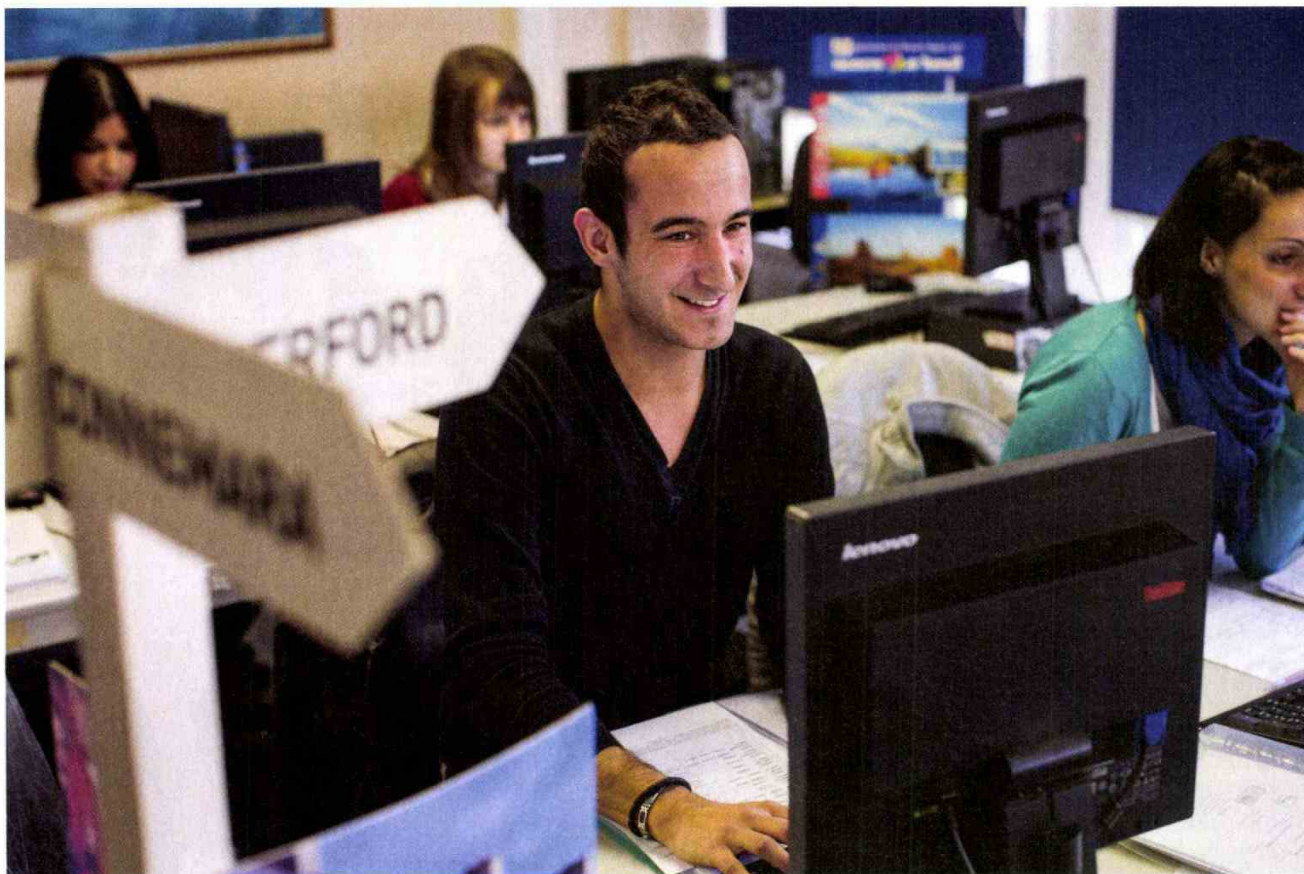
vigoureuse contre le harcèlement à l'école ou encore l'inscription dans la loi de l'interdiction des châtimens corporels (allusion au récent débat sur la fessée).

Sur la protection de l'enfance, le rapport préconise notamment de développer le projet pour l'enfant (PPE) dans tous les départements et de renforcer le dispositif de l'administrateur ad hoc (clarification des missions, renforcement de son indépendance et de sa formation...), mais aussi d'améliorer la gouvernance nationale et locale des politiques de protection de l'enfance, en favorisant le décloisonnement, la transversalité et la coordination entre acteurs".

Comme l'Unicef, le défenseur des droits estime nécessaire d'affirmer le rôle et l'implication, politique et opérationnelle, de l'Etat aux côtés des départements en particulier au niveau local". Il demande également la garantie de la pérennité de la protection maternelle et infantile. Enfin, il préconise d'inscrire dans la loi l'interdiction des mesures privatives de liberté des enfants migrants (placement en zone d'attente ou en rétention administrative) et de donner une base légale au dispositif de prise en charge des mineurs isolés étrangers.



Enquête



S'adapter aux réalités du terrain

Formation Le tourisme est une grande industrie qui a besoin d'un personnel compétent et qualifié. L'offre de formation aujourd'hui disponible est cependant disparate avec pas moins d'une centaine de diplômes ou certificats proposés. Face à ce constat, comment former à bon escient pour être en phase avec la réalité professionnelle ? Et ce, tant dans les outils mis à disposition que dans les contenus ? Début de réponse avec l'e-learning et des pros du secteur.

Catherine Mautalent

S'adapter aux réalités du terrain, c'est bien là tout l'enjeu des formations, et ce quelles qu'elles soient. Le monde du tourisme n'est donc pas épargné. Et encore plus dans un secteur en constante évolution. Avec une formation se devant d'évoluer en même temps que le secteur. Dans ce contexte, en 2012, un «nouveau» BTS Tourisme a été mis en place. Un «BTS Tourisme»... tout court, venant ainsi remplacer les deux jusqu'alors existants (BTS Animation et Gestion Touristiques locales, et BTS Ventes et Produc-

tions Touristiques). Sur le fond, en seconde année de la formation, il est désormais possible de choisir de suivre des modules de spécialisation. La mise en place du «nouveau» BTS Tourisme a été l'occasion de renforcer certains points, à l'exemple de la notion de service et de relation-client et de l'apprentissage de la culture web. Les critères d'admission n'ont pas changé, les candidats intègrent la formation directement après le baccalauréat. A ce jour, on recense pas moins de 190 établissements préparant au BTS Tourisme, tandis que les métiers visés sont très diversifiés



**Techniquement mature,
pédagogiquement efficient,
économiquement profitable,
l'e-learning s'impose de plus en plus.**



et aux statuts hétérogènes. Sauf que concernant les spécificités du traitement de la clientèle groupes, elles restent toujours délaissées... Le «nouveau» BTS Tourisme prépare, certes, les étudiants à la production et à la vente de programmes touristiques, ce qui suppose que les produits groupes sont inclus, mais sans toutefois les spécialiser.

Une offre disparate

Les métiers du tourisme attirent de nombreux jeunes qui s'imaginent pouvoir satisfaire ainsi leur envie de voyager. Mais, qu'ils se détrompent, la plupart des emplois liés au tourisme sont sédentaires (80%), et s'exercent derrière un comptoir ou dans un bureau. Seule une petite minorité joue les globe-trotters... Le tourisme est une grande industrie qui a besoin d'un personnel compétent et qualifié. Reste cependant à le trouver. L'offre de formation est aujourd'hui disparate. Elle a même explosé ces dernières années ! Il existe plus d'une centaine de diplômes ou certificats proposés en France de Bac+3 à Bac+5. Mais problème : nombre d'entre elles offrent des enseignements peu en phase avec les réalités professionnelles. Beaucoup de salariés entrent sur le marché de l'emploi sans qualification

ou pré-requis préalables avec des niveaux de formation initiale très faibles. Par ailleurs, les compétences nécessaires et attendues par les entreprises dans les principaux métiers sont des compétences avant tout «pratiques», directement opérationnelles, fondées sur les gestes métiers comme le sens de la relation-client. Face à ce constat, François Nogué, Président du conseil d'administration de Pôle Emploi depuis 2011⁽¹⁾, prône dans son rapport «le tourisme, filière d'avenir» (paru en 2013) *«un développement de l'alternance, la généralisation du tutorat, la professionnalisation du contenu des formations diplômantes, l'amélioration de la transparence de l'offre de formation»* ou encore *«l'adaptation des outils de formation professionnelle aux évolutions technologiques en promouvant le développement de l'e-formation»*. Un dernier point qui permet de favoriser les modes d'accès à la formation pour des salariés confrontés à des contraintes horaires spécifiques, ou travaillant dans des zones diffuses.

E-learning, une formation qui monte...

«Promouvoir le développement de l'e-formation», dit François Nogué, anglicisé plus couramment par e-learning, et francisé par la forma-

tion en ligne comme le recommande la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Une piste qui n'est pas à négliger lorsque l'on sait les avantages qu'offrent ces programmes virtuels : un ordinateur équipé d'une connexion à internet suffit, une formation suivie à n'importe quel moment, à n'importe quel rythme et depuis n'importe quel endroit... Par ailleurs, de nombreuses études mettent en avant de meilleurs résultats de la formation en e-learning que lors d'une formation présentielle traditionnelle. Des avantages mais aussi des inconvénients : les apprenants doivent faire preuve de rigueur et de discipline, des contacts avec les autres apprenants de la formation et avec le formateur sont réduits, voire inexistantes, et bien sûr la nécessité d'une maîtrise suffisante des outils informatiques et d'internet pour pouvoir suivre la formation. Prendre en main sa formation, c'est tout le principe de base du e-learning. Il faut être motivé, assez pour être assidu et accepter parfois de travailler chez soi. Pour les agents de voyages qui n'ont pas beaucoup de temps, et face aux effectifs réduits, il n'est pas toujours possible d'envoyer une personne en formation pour une journée. Le e-learning leur

donne une autonomie réelle.

Modalité pédagogique et technologique, la formation en ligne a d'abord concerné la formation continue, l'enseignement supérieur puis la formation en entreprise, c'est-à-dire au service d'un apprenant adulte ayant une certaine autonomie dans l'organisation de son processus d'apprentissage. Mais, il existe des limites liées aux apprenants et à l'offre en pédagogie. L'e-learning ne vise d'ailleurs pas à remplacer les fonctions de l'école, en matière de formation en fonction des objectifs fixés, mais constitue une autre alternative.

Quelques écoles préparent aujourd'hui à des postes dans le secteur touristique en proposant des programmes longs ou courts par le biais du e-learning (MSc Management du Tourisme et des Loisirs, Bachelor Tourisme...). Mais aussi offices de tourisme, chaînes hôtelières rivalisent d'imagination et de finesse pour proposer aux agents de voyages des formations en ligne sur leur pays, leurs produits ou leurs services. Même les régions s'y mettent pour former les acteurs du tourisme. A l'exemple du programme de formations axé sur l'outil informatique «Académie e-tourisme» conçu à l'initiative de la région des Pays de la Loire *«pour accompagner chaque professionnel*



► du tourisme de la région dans sa progression sur internet avec des thèmes d'apprentissage adaptés». Depuis 2010, ce sont ainsi plus de 500 projets web qui ont été accompagnés.

On l'aura compris, l'e-learning est en plein boom. Et ce n'est pas un hasard si le premier salon dédié a vu le jour en 2008. La prochaine édition se tiendra du 22 au 24 mars 2016, porte de Versailles à Paris.

Les tour-opérateurs ont pris les devants...

Dans le secteur du tourisme, ce sont les tour-opérateurs qui ont ouvert la voie en matière d'e-learning, une nouvelle façon pour eux de s'ancrer dans les esprits des agents de voyages. Les aider à mieux connaître leur offre (et *a fortiori* à mieux la vendre). Un moyen d'acquiescer au minimum des éléments de langage pour bien vendre un produit ou les fondamentaux. Et ça marche grâce à des formats simples, participatifs et peu coûteux. Les uns après les autres, les voyageurs se sont ainsi lancés dans la formation en ligne. Visiteurs a ouvert la voie en 2013 avec ses *Speed training*, suivi début 2014 par Fram (*Fram training*, un dispositif de «formaction» à distance et d'accompagnement des agents de voyages dans leur démarche commerciale), puis Nouvelles Frontières (*Speed briefing* et *Echappées web*). En février 2014, Vacances Transat inaugurait sa plateforme de formation à distance et lançait ses premières web-conférences sur le Canada. La même année, Travel Europe/Visit Europe lui emboîtait le pas avec sa *Visit Academy* dont la première session a eu lieu mi-novembre 2014 sur la thématique des réveillons. Dans la pratique : une «conf'call» téléphonique animée par un commercial commentant un *powerpoint* défilant à l'écran. Un *chat* en ligne permet aux agences de voyages de réagir et de

poser en temps réel leurs questions. En une heure, le module est bouclé. Une formation en *live* que peuvent retrouver les agents de voyages, en différé, sur le site pro. Une ou plusieurs fois par mois sont proposées des «formations» autour d'une destination ou d'une thématique particulière. Depuis le début de cette année 2015, c'est au tour de Saladin Holidays de proposer chaque mois à l'ensemble des agences de voyages des formations gratuites réalisées en conférences téléphoniques, des rendez-vous e-learning sous le nom de *e-Boost*. *"Le principe des e-learning ou e-boost Saladin Holidays, est simple et se résume en trois mots : une date, un horaire et une destination, commente Stéphane Le Pennec, directeur général. La conférence est animée à distance par un professionnel de la destination en question"*. Les avantages sont évidents : ces formations à distance permettent au tour-opérateur de transmettre de l'information et des conseils aux agences. Du côté des professionnels du voyage, *"le gain de temps est inestimable"*, poursuit Stéphane Le Pennec. Plus besoin de se déplacer : ils sont derrière leurs écrans, et ont les réponses aux questions qu'ils se posent en temps réel. *"L'e-learning est un nouvel outil de formation de plus en plus plébiscité et qui permet d'affirmer qu'aujourd'hui la distance n'est plus un frein à la proximité avec les agences"*, conclut Stéphane Le Pennec.

... Et certains réseaux ont emboité le pas

Certains réseaux de distribution se sont également mis à l'ère de la

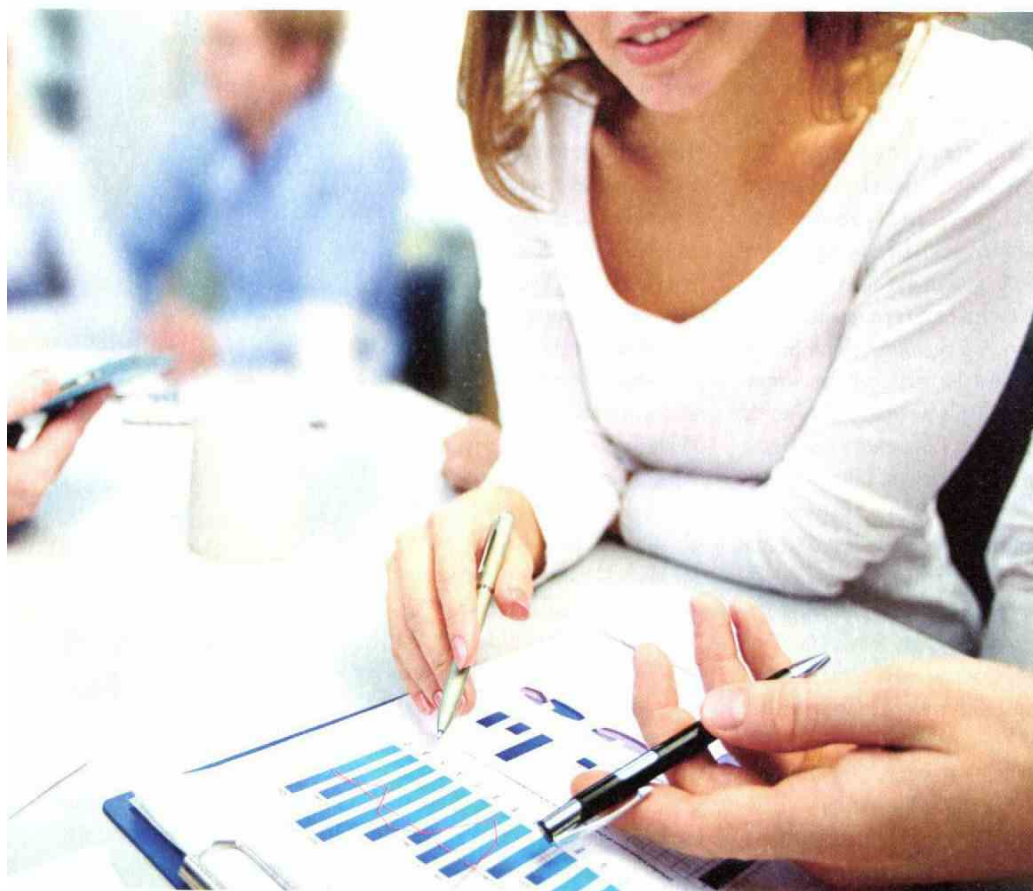
formation numérique. Côté distributeurs, c'est le réseau Havas Voyages qui est précurseur en la matière. Une salle de conférence virtuelle a été créée avec le commercial du tour-opérateur invité qui délivre pendant une demi-heure les points forts et argumentaires d'une production, et ce en mobilisant jusqu'à 200 agences en même temps !

En 2014, le réseau Selectour Afat a consacré 104 jours à la formation de ses vendeurs. Il s'agit, d'une part, de formations à distance via la plateforme d'e-learning, baptisée «E-pocampus», mais aussi du jeu de rôle «Mango Game» qui compte, depuis son démarrage il y a un an, plus de 1060 vendeurs inscrits. E-pocampus fait l'objet de créations régulières. Des modules e-learning sur les destinations ou les actualités produits sont ainsi créés et développés avec les offices de tourisme et les partenaires fournisseurs, et mis en ligne tout au long de l'année. L'an passé, près de 7000 vendeurs Selectour Afat se sont connectés. Quant à Mango Game, il utilise les technologies du jeu vidéo pour développer les compétences commerciales des vendeurs en leur faisant jouer un rôle. En incarnant un personnage, ils doivent mener à bien un entretien de vente et répondre aux besoins de leurs clients en s'adaptant à chaque situation et à chaque profil. Le réseau propose parallèlement à ses agents des formations présentiels notamment inter-agences en s'appuyant sur une date, une thématique, une ville, et qui ont donné lieu l'an passé à 30 sessions de formation. Soixante-quatorze jours ont également été consacrés aux formations intra-agences, pour répondre à des be-



A savoir...

Selon le rapport prospectif élaboré par France Stratégie et la Direction de l'animation et de la recherche, des études et des statistiques (Dares) sur les métiers en 2022, publié fin avril dernier, il ressort notamment que 83 000 nouveaux postes pourraient être créés dans le secteur des transports, de la logistique et du tourisme. Concernant particulièrement le secteur des transports et du tourisme, le maintien de perspectives favorables à l'horizon 2022 permet aux postes d'agents administratifs et commerciaux de croître de 0,8% en moyenne par an. Le rapport signale, par ailleurs, que le niveau de diplôme s'est élevé pour les professionnels du voyage et du tourisme en raison d'importants efforts de professionnalisation entrepris par les acteurs du secteur.



soins spécifiques (relation client, billetterie, e-marketing ou encore management). Enfin, concernant les formations terrain, trois «Forces de vente» (deux «tourisme» et une «affaires») et plusieurs educteurs ont été organisés l'an passé.

De son côté, TourCom a mis en place «des formations e-learning pour aider nos adhérents à mieux vendre des produits sur-mesure», indique Richard Vainopoulos, président du réseau, soit par des formations techniques à disposition dans notre portail pro, soit par une aide téléphonique sur demande pendant une trentaine de minutes en moyenne». La formation chez TourCom ne s'arrête, bien sûr, pas là : le réseau en a d'ailleurs fait un «outil essentiel» au cœur de ses actions proposées à ses membres. «Les formations ont pour but d'approfondir les connaissances et les performances des équipes des membres TourCom et de leur permettre

Parmi les besoins d'amélioration des compétences des agences de voyages, les techniques de communication et la maîtrise des nouvelles technologies arrivent en tête.

d'être plus compétitifs», poursuit Richard Vainopoulos. Et pour s'assurer de «la qualité de ses ateliers», TourCom s'appuie sur l'expertise professionnelle d'organismes extérieurs à l'exemple de Formanova, et ce depuis 2008. «En partenariat avec TourCom, nous concevons différentes formations sur mesure afin de répondre au mieux aux besoins des adhérents du réseau, en fonction des demandes exprimées», explique ainsi Stéphanie Prévot, responsable des ressources formation à Formanova. Entre six et huit sessions sont proposées par semestre alliant théorie et surtout pratique (avec mises en situation), et sont accessibles via le portail intranet du ré-

seau». Les formations (gratuites, seul le déjeuner est à la charge des candidats) se tiennent à Paris dans les bureaux de TourCom, peuvent durer d'un à trois jours et accueillent 12 participants maximum. Lors de ce premier semestre 2015, «comment retenir le client qui nous échappe?» ou encore «mieux vendre les destinations que l'on connaît mail» étaient, par exemple, au programme. «Il existe une trentaine de formations sur des thèmes différents, abordant le juridique, le financier, sur la manière de gérer les clients, le stress ou encore des formations de ventes par rapport à des produits TO ou de réceptifs référencés», ajoute Richard Vainopoulos.

Sans oublier le panel de formations régulières axé sur la lecture d'un bilan ou la récupération de la TVA, des formations techniques sur les GDS Amadeus ou Sabre... Des formations qui peuvent aussi être dirigées «par mes collaborateurs», indique le président du réseau. Chaque année, les formations sont dispensées à environ 300 personnes». TourCom propose également d'autres formations en interne, à l'exemple de «Google pour les pros», lancée pour la première en juin 2014, et qui avait pour objectif principal d'accompagner et d'encourager les agences à développer leur présence sur le web. «70% des agences ne savent pas bien utiliser internet», justifiait alors Richard Vainopoulos... La formation a affiché complet.

Des professionnels impliqués

Former en collant aux besoins des professionnels, un objectif que n'ont pas manqué le Snav et l'APST. Créée en 1980 sous l'égide du Snav, l'Ecole Pratique du Tourisme (EPT-Institut de formation des agences de voyages (IEAV) est la filière tourisme de l'ex-AFT IFTIM, rebaptisée depuis janvier 2015 Aftral⁽²⁾. L'école est répartie en trois pôles d'enseignement : Paris 11^e, Le Tremblay-sur-Mauldre (78) et Villette d'Anthon (38). L'EPT forme une centaine de jeunes par an, en les préparant à être «vendeurs-conseil en voyages d'affaires et de tourisme» (niveau III), dans le cadre d'une formation initiale, en neuf mois dont deux consacrés à un stage pratique en agence de voyages. A condition d'avoir entre 18 et moins de 26 ans, être titulaire du baccalauréat et passer avec succès les tests comme l'entretien d'entrée. Pour ce faire, l'EPT s'appuie sur un réseau de professionnels partenaires et acteurs au cours de la formation, des formations issues du secteur d'activités, une pédagogie



basée sur des mises en situation de travail. «A la rentrée 2014, nous avions une soixantaine de jeunes inscrits dans les pôles franciliens, et une trentaine à Villette-d'Anthon, des chiffres qui ne battent pas des records, et sont plutôt en baisse», annonce Marie Harel, assistante en charge du recrutement pour l'EPT-IFAV. Et d'ajouter : «Le taux de réussite est, en général chaque année, de 87% car certains des étudiants abandonnent en cours de route parce qu'ils se rendent compte qu'ils se sont tout simplement trompés de métier, et que vendre du voyage n'est pas si simple que cela!». Entre bonne connaissance géographique et maîtrise des systèmes de réservation, par exemple. L'EPT-IFAV forme également en alternance sur un an, «mais au regard de la conjoncture actuelle, il y a une réelle difficulté aujourd'hui à trouver des entreprises pour accueillir ces jeunes, elles sont très frileuses à l'embauche», constate Marie Harel. Difficulté aussi pour ces entreprises qui, toujours selon la chargée du recrutement, se heurtent à des jeunes qui ne respectent pas toujours le contrat (absences répétées), et qu'elles doivent parallèlement rétribuer...

C'est encore à l'initiative du Snav, mais cette fois en partenariat avec l'APST, qu'en 2011 a vu le jour le Centre de Formation des Professionnels du Tourisme (CFPT). Il a changé de nom en septembre 2014 pour s'appeler désormais TravelPro Formations. Il est dirigé par Sylvie Da Silva. Six pôles de compétences sont abordés : vente et relation client, e-communication, management, efficacité professionnelle, outils informatiques ainsi que finance, gestion, TVA et fiscalité. En cette année 2015, un accent a été particulièrement mis sur les nouvelles technologies, comme en témoigne la mise en place de nouveaux modules : «initiation aux réseaux sociaux», «promouvoir

et gérer sa marque sur Facebook», «conquête commerciale, fidélisation et communication sur LinkedIn», «gérer sa e-réputation» ou encore «optimiser son Community Management». Depuis la création, en 2011, quelque 800 personnes ont été formées. «Depuis septembre 2014, nous avons accueilli près de 300 personnes, correspondant à 45 jours de formation», ajoute Sylvie da Silva. Le catalogue des formations 2015 a été édité en fin d'année dernière à l'attention des agences loisirs et affaires, qu'elles soient adhérentes ou non aux deux organismes. A savoir : les adhérents («qui représentent aujourd'hui l'essentiel des participants à ces formations», glisse Sylvie da Silva) bénéficient d'un tarif préférentiel, soit 175 euros par journée au lieu de 275 euros. Six organismes interviennent en tant que partenaires de TravelPro Formations : EPT-IFAV, Expert is Me (agence conseil en marketing et communication digitale spécialisée dans les réseaux sociaux), Infia, Escaet, Formanova et Performance. Les formations se déroulent à Paris et en région. Elles peuvent aussi être conçues sur mesure. «Aujourd'hui, les trois premières formations les plus demandées sont la vente et la relation clients, la gestion d'une agence de voyages et les réseaux sociaux, notamment Facebook», révèle Sylvie da Silva. Par ailleurs, poursuit-elle, «nous pouvons concevoir des programmes sur-mesure, ils représentent actuellement 20% de l'activité de TravelPro Formations». Avant d'ajouter : «je regrette qu'il n'y ait pas une réelle prise de conscience aujourd'hui en France de la nécessité de se former même si on est en activité. Il y a un réel problème de culture formation chez nous contrairement aux pays anglo-saxons par exemple. S'engager dans une formation en tant que salarié d'une entreprise ne signifie pas remettre en cause ses compétences, mais

plutôt les approfondir, les faire évoluer en fonction d'un secteur qui de son côté évolue lui aussi».

Transmettre le savoir

Autre initiative, atypique cette fois, et soutenue là encore par le Snav et l'APST : la création de l'Association française des seniors du tourisme (AFST) pour qui la formation est également en bonne place. «L'Association, créée sous le double signe de la convivialité et de la solidarité, donne l'opportunité de se retrouver et pas seulement pour parler du bon vieux temps», ironise-t-elle sur son site. L'AFST a été fondée par Michel Messenger (fils de voyageur et petit-fils d'autocariste) fin 2010. Sa connaissance des métiers du tourisme, sa volonté d'encourager les jeunes entrepreneurs, le besoin qu'ont les anciens du tourisme de garder un lien avec la profession l'ont conduit à créer cette association. Depuis cinq ans, une quinzaine de membres, anciens professionnels du tourisme donc, font partager leur savoir-faire et leur expérience en intervenant régulièrement dans les écoles et les universités, sous forme de conférences de deux heures. Au total, ce sont près de 7000 élèves et étudiants qui ont été rencontrés, à 90% de niveau BTS Tourisme. Parmi les thèmes traités, on trouve notamment la production, la bil-



© EPT/IFAV

letterie d'affaires, l'agence de voyages ou encore le réceptif. Les seniors du tourisme interviennent bénévolement. Au 1^{er} janvier dernier, l'AFST regroupait 630 membres, et à l'automne prochain, elle devrait tenir sa première convention.

Formations sous surveillance

Rassemblant les professionnels diplômés du tourisme depuis 1965, la Fédération française des techniciens et scientifiques du tourisme (FFTST), structure représentative du secteur, a pour vocation pre-





« L'objectif est de proposer à nos adhérents des formations qui répondent à leurs demandes, sur des questions parfois très pointues. »

Véronique Brizon

mière de valoriser les différents diplômes tout en participant à leur évolution et leur adéquation avec les attentes du marché. Elle favorise ainsi le dialogue entre les acteurs professionnels du tourisme et les formateurs. A ce titre, elle est partenaire d'administrations, de fédérations, d'ONG et de divers opérateurs touristiques. Acteur de la Commission professionnelle consultative, tourisme - hôtellerie - loisirs, la FFTST participe « activement » aux travaux de création, de rénovation, d'adaptation des formations tourisme. En 2011, la fédération a donné un coup d'accélérateur, au nom de la profession, au « passeport formation » pour l'ensemble des professionnels du tourisme leur permettant d'avoir un outil qui retrace l'ensemble de leur carrière et facilite l'insertion professionnelle comme l'accès à l'emploi. « C'est une grosse valeur ajoutée, notamment pour les jeunes qui débutent dans la vie active et qui pourront ainsi justifier de tous leurs stages sur un seul et même document », expliquait alors Annette Masson, Présidente de la FFTST.

Des institutionnels mobilisés

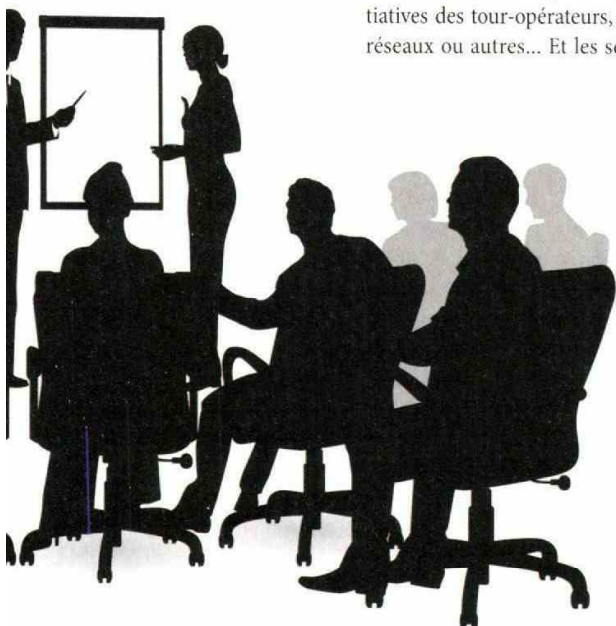
Les formations dispensées dans le tourisme ne s'arrêtent pas aux initiatives des tour-opérateurs, des réseaux ou autres... Et les seuls

agents de voyages n'en sont évidemment pas les seuls bénéficiaires. Le tourisme est une grande industrie et recouvre différents métiers, dont chacun - là encore - nécessite un personnel compétent et qualifié. Ce sont ainsi nombre d'autres initiatives qui ont vu le jour, et en particulier du côté des institutionnels tant à l'échelon régional que départemental. Objectifs : développer une offre touristique, renforcer la connaissance territoriale, axer sur la commercialisation (et notamment travailler avec les agences de voyages), la communication, etc. A l'exemple de Bourgogne Tourisme avec l'appui du conseil régional qui a conçu un dispositif de formation pour les professionnels du tourisme. Le programme, courant sur toute l'année, s'inscrit dans les priorités définies par les instances paritaires des OPCA partenaires financiers, explique Jean-Philippe Perrusson, chargé d'études à Bourgogne Tourisme. Il s'adresse à l'ensemble des personnels des structures participant aux activités du secteur du tourisme en Bourgogne. Pour cette année, 26 formations sont proposées. De son côté, Oise Tourisme - agence de développement et de réservation touristiques - a demandé en début d'année à être prestataire de formations. Elle propose désormais une dizaine de modules spécifiquement pensés « tourisme ». « Des formations accessibles à tous les prestataires pour répondre à de nouveaux enjeux, comme apprendre à créer et gérer son site web, gérer ses disponibilités en ligne, sa e-réputation, ou encore définir sa stratégie de relation clients », détaille Chrysette Fèvre, directrice adjointe d'Oise Tourisme. La Rn2D, qui rassemble les structures institutionnelles départementales, a fait de la formation une de ses priorités. « Il y a trois ans maintenant, et compte-tenu des mutations importantes que connaît notre environnement, la

formation professionnelle a été jugée prioritaire au sein de la Rn2d, confirme ainsi Véronique Brizon, sa directrice, sur le site institutionnel. L'objectif est de proposer à nos adhérents des formations qui répondent à leurs demandes, sur des questions parfois très pointues. Nous formons plus de 200 adhérents par an, sur une quinzaine de thématiques qui concernent à la fois des champs de compétence des pôles de l'ingénierie, de la promotion et de la commercialisation. Avec pour volonté affichée de « nous situer au plus près des besoins », martèle-t-elle. Même Atout France développe son propre programme de formation continue à destination des professionnels du tourisme, privés et publics. Organisées sur une journée complète, ces « formations Atout France » s'adressent principalement à des décisionnaires (direction et encadrement). Elles ont une dimension pédagogique mais aussi opérationnelle : cas pratiques, pistes de réflexion et d'actions, outils stratégiques sont proposés aux candidats. Avant la formation, chaque participant reçoit un questionnaire lui permettant de préciser ses attentes « afin d'adapter la formation à chacun », souligne Atout France. Adapter, répondre aux besoins, coller aux attentes... Là est tout l'intérêt de ces nombreuses « initiatives terrain » qui se veulent - on l'aura compris - pertinentes et a fortiori efficaces. ■

(1) Au même moment, il était également directeur général délégué Ressources Humaines du groupe SNCF. Le 1^{er} mars dernier, il a quitté son poste à la SNCF pour devenir directeur des ressources humaines Groupe pour Areva.

(2) Aftral pour « Apprendre et Former en Transport et Logistique ». Sous cette bannière sont désormais regroupés 44 centres de formation des apprentis (CFA Transport-Logistique), 16 instituts Supérieurs du Transport et de la Logistique Internationale (Isteli), quatre écoles nationales supérieures du transport de voyageurs (ENSTV), l'institut international de management pour la logistique (IIML), 100 centres de formation continue... ainsi que les trois pôles de l'Ecole Pratique du Tourisme (EPT)-Institut de Formation des Agences de Voyages (Ifav).





Objets connectés : à quoi ressemblera le futur ?



Les objets connectés se multiplient, et si leur importance dans nos vies reste encore limitée, demain, ils pourraient fort bien faire partie intégrante de notre quotidien. Mais sous certaines conditions.

Un bracelet, un frigo, une télévision, une voiture, des interrupteurs, une balance, des lampadaires, des poubelles, des feux rouges connectés... tous ces objets, autrefois creux, inertes, et désormais "intelligents" gardent encore un petit côté "gadget".

Mais selon **France Stratégie**, ces appareils "communicants", qui constituent ensemble "l'Internet des objets" (IdO ou IoT),

et qui rendent votre maison ou votre ville intelligente, pourraient être au nombre de 80 milliards, dans le monde, en 2020, contre 15 milliards actuellement.

Rien qu'en France, selon Cisco, le nombre des objets connectés devrait passer de 3,1 millions en 2014, à 16,7 millions en 2019. "Il y a un écosystème très actif ici, avec des objets conçus dans le cadre de la "French Tech", qu'il s'agisse de drones ou de balances connectées, voire de voitures intelligentes", indique Lionel Janin, expert de l'IdO chez **France Stratégie**. Ainsi, des entreprises comme Netatmo, Parrot, Withings, ou Sigfox, ont déjà acquis une réputation internationale.

Selon l'expert de cette institution (aussi appelée Commissariat général à la stratégie et à la prospective) rattachée au Premier ministre, les voitures, "auront en interne de plus en plus de capteurs, pour renseigner sur l'état de la voiture, pour détecter l'environnement du véhicule, ou pour interagir avec le réseau", les rendant "autonomes", à l'instar des Google Cars (voitures sans conducteurs).

Ainsi, nos véhicules sont-ils de plus en plus connectés, et selon ABI Research, 60% des véhicules à travers le monde seront connectés à Internet en 2017, ce nombre devant augmenter de 11% chaque année.

Villes intelligentes et objets de mesure

France Stratégie liste dans sa dernière étude, les applications de l'IdO. D'abord, dans l'espace public, avec des villes intelligentes (smart cities). Ainsi, "Plusieurs villes (Songdo en Corée du Sud ; I-City en Malaisie) déploient des technologies de l'Internet des objets pour répondre aux défis énergétiques et d'aménagement urbain.

Dans ces villes, l'éclairage, le trafic, la collecte des déchets, la qualité de l'air, la distribution des fluides sont analysés et optimisés en permanence", écrit l'organisme. Et d'ajouter que "la gestion des services publics se conçoit de manière plus prédictive et automatisée", et qu'ainsi, "les transports deviennent plus fluides, l'éclairage urbain optimisé et l'exposition à la pollution moindre."

Mehdi Chouiten, data scientist chez Parkeon, une société qui conçoit des horodateurs connectés permettant de prédire l'emplacement de stationnement le plus proche qui "sera bientôt libre", grâce à l'apprentissage automatique et à l'analyse de données, indique : "au delà, l'IdO devrait chambouler nos vies, dans d'autres secteurs comme celui de la santé, avec les bracelets, les podomètres ou les montres connectées, qui intéressent déjà les compagnies d'assurance, car elles permettront de mieux connaître nos habitudes et notre état de santé".

Pour Lionel Janin, "il y a un effet de mode autour de ces objets, mais à terme, ils devraient faire comme le smartphone, en devenant indispensables". En croisant les données, ces appareils de

mesure finiront par en dire long sur nous. “Enormément de données sont captées au plus près de l’individu via l’IdO, et ces données devraient chambouler nos vies, de nos déplacements à notre santé”, remarque Lionel Janin.

“Donner à l'utilisateur un contrôle sur ses données”

Nombre de plateformes de services, comme Google Fit et Apple HealthKit, sont intéressées par la possibilité de monétiser ces données de santé et de bien-être, d’une grande valeur, et tentent à l’heure actuelle de les agréger pour les revendre à des publicitaires, à des chercheurs, voire à des laboratoires pharmaceutiques. “Ces services sont capables d’avoir une connaissance très fine des utilisateurs : en ayant accès à la courbe de pas, de poids, et aux activités sportives de l’individu sur plusieurs mois ou années, cela permet de connaître son mode de vie et son état de santé potentiel, actuel ou futur”, note Olivier Desbiey, chargé d’études prospectives à la CNIL.

Ainsi, l’Internet des Objets pose-t-il la question des risques liées à la circulation et à l’échange des données brassées. “Accumulées, ces nombreuses données anonymes permettent de vous identifier. C’est une question qui doit être prise en compte, pour que ce secteur se développe, car si les gens n’ont pas suffisamment confiance ds le contrôle qu’ils ont sur ces objets, peut être ne les adopteront-ils pas”, note Lionel Janin.

L’expert ajoute que “ce qui va jouer dans les années à venir, c’est la capacité des fabricants à donner aux utilisateurs un droit de regard et un contrôle sur leurs données.” Pour “accompagner la confiance du citoyen, des adaptations sont nécessaires”, conclut-il, incitant notamment les collectivités territoriales à “prendre des initiatives, notamment autour des données ouvertes”.

“Dépasser le développement en silo”

Ainsi, les pouvoirs publics ont-ils tout intérêt à développer dans l’avenir des “plateformes ouvertes”, où seraient “rassemblées et partagées les applications développées, et respectant des standards de protection des données personnelles”, explique l’étude de [France Stratégie](#).

Conclusion de l’organisme : “les moyens financiers mis en oeuvre aux États-Unis ou en Chine sont considérables. De nombreuses actions ont déjà été engagées en France (plan “objets connectés”, pôles de compétitivité, meilleur accès des startups au financement, promotion du label FrenchTech), mais ces différentes actions doivent être amplifiées et coordonnées, pour dépasser les logiques de développement en silo”.

Objectif final : “assurer le développement d’un IdO ouvert, interopérable et répondant aux besoins en matière de protection des données personnelles et de sécurité.” En 2020, selon le cabinet IDC, l’Internet des objets (IdO ou IoT) devrait peser 1700 milliards de dollars. Soit une croissance annuelle moyenne de 16,9 %. En 2014, ce marché devrait représenter 655,8 milliards de dollars.

Par Fabien Soyez

Et aussi dans les
ressources documentaires :

- Réseaux et Télécoms : innovations et tendances technologiques



Intel veut des start-up plus diverses et féminines

Dans la lignée de son initiative « Diversity in Technology » lancée en début d'année pour encourager davantage de diversité salariale dans l'industrie high-tech, Intel met sur pied le Diversity Fund. Doté de 125 millions de dollars, ce fonds soutiendra les start-up high-tech dirigées par des femmes ou des minorités ethniques. A sa tête, on retrouve Lisa M. Lambert, vice-présidente d'Intel Capital.

A l'étude depuis fin 2014, cette structure de financement ne doit pas, à en croire Intel, être assimilée à une quelconque « démarche sociale ». Elle doit simplement donner davantage de clés aux profils encore sous-représentés dans l'univers IT.

Le chemin est encore long à en croire les statistiques fournies par la multinationale : seulement 15 % des sociétés high-tech américaines ayant accédé à un financement en capital comptent au moins une femme dans leur équipe dirigeante (source Babson College). Et à peine 3 % du montant global des investissements se porte sur des entreprises dirigées par une femme.

Des statistiques éloquentes

Concernant les entrepreneurs d'origine afro-américaine ou latino-américaine, ils représentent moins de 1 % des fondateurs de start-up implantées dans la Silicon Valley (étude CB Insights). Par ailleurs, moins de 8 % des créateurs d'entreprises high-tech sont des femmes.

Les derniers chiffres fournis par Amazon illustrent cette tendance : l'effectif global du groupe américain est composé à 63 % d'hommes. Et ce taux monte à 75 % chez les hauts responsables.

Même constat chez Apple (70 % d'hommes ; 72 % dans les fonctions dirigeantes et 80 % dans les métiers IT), Google (respectivement 70 %, 79 % et 83 %), Twitter (70 %, 79 % et 90 %), Microsoft (76 % d'hommes ; 83 % dans les métiers IT) et dans une moindre mesure eBay (58 %, 72 % et 76 %).

Face à ces statistiques, les entreprises mettent généralement l'accent sur la pénurie de main-d'œuvre féminine qualifiée pour les emplois techniques : elles sont encore peu nombreuses à opter pour un cursus en ingénierie ou en sciences et technologies.

4 start-up déjà sélectionnées

La tendance est similaire en France, où, selon le Commissariat général à la stratégie, le métier d'ingénieur en informatique reste l'un des seuls où la part des femmes ne s'est pas sensiblement renforcée ces dernières années, constate ITespresso.

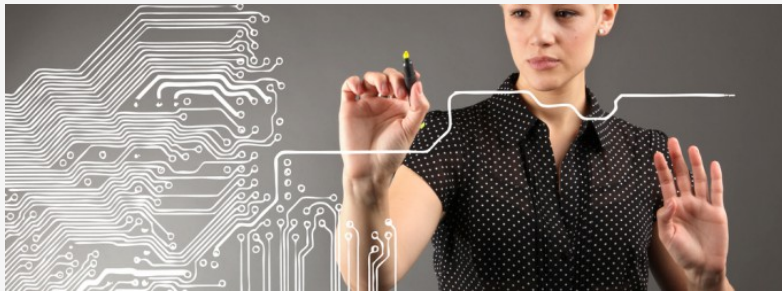
Du côté d'Intel Capital, on a sélectionné quatre start-up qui seront les premières à bénéficier d'un soutien financier et d'autres ressources (réseau de partenaires, solutions marketing, etc.).

En tête de liste, Brit + Co, positionnée sur le segment du e-commerce et orientée vers les « makers » avec des kits à assembler soi-même. Dirigée par la dénommée Brit Morin, l'entreprise emploie plus de 80 % de femmes.

Intel Capital accompagnera aussi CareCloud (services dans le domaine de la santé ; 50 % des salariés proviennent de minorités ethniques), Venafi (technologies de chiffrement) et Mark One (tasse connectée basée sur la plate-forme hardware Intel Curie).



Intel veut des start-up plus diverses et féminines



Dans la lignée de son initiative « Diversity in Technology » lancée en début d'année pour encourager davantage de diversité salariale dans l'industrie high-tech, Intel met sur pied le Diversity Fund. Doté de 125 millions de dollars, ce fonds soutiendra les start-up high-tech dirigées par des femmes ou des minorités ethniques. A sa tête, on retrouve Lisa M. Lambert, vice-présidente d'Intel Capital.

A l'étude depuis fin 2014, cette structure de financement ne doit pas, à en croire Intel, être assimilée à une quelconque « démarche sociale ». Elle doit simplement donner davantage de clés aux profils encore sous-représentés dans l'univers IT.

Le chemin est encore long à en croire les statistiques fournies par la multinationale : seulement 15 % des sociétés high-tech américaines ayant accédé à un financement en capital comptent au moins une femme dans leur équipe dirigeante (source Babson College). Et à peine 3 % du montant global des investissements se porte sur des entreprises dirigées par une femme.

Des statistiques éloquentes

Concernant les entrepreneurs d'origine afro-américaine ou latino-américaine, ils représentent moins de 1 % des fondateurs de start-up implantées dans la Silicon Valley (étude CB Insights). Par ailleurs, moins de 8 % des créateurs d'entreprises high-tech sont des femmes.

Les derniers chiffres fournis par Amazon illustrent cette tendance : l'effectif global du groupe américain est composé à 63 % d'hommes. Et ce taux monte à 75 % chez les hauts responsables.

Même constat chez Apple (70 % d'hommes ; 72 % dans les fonctions dirigeantes et 80 % dans les métiers IT), Google (respectivement 70 %, 79 % et 83 %), Twitter (70 %, 79 % et 90 %), Microsoft (76 % d'hommes ; 83 % dans les métiers IT) et dans une moindre mesure eBay (58 %, 72 % et 76 %).

Face à ces statistiques, les entreprises mettent généralement l'accent sur la pénurie de main-d'œuvre féminine qualifiée pour les emplois techniques : elles sont encore peu nombreuses à opter pour un cursus en ingénierie ou en sciences et technologies.

4 start-up déjà sélectionnées

La tendance est similaire en France, où, selon le Commissariat général à la stratégie, le métier d'ingénieur en informatique reste l'un des seuls où la part des femmes ne s'est pas sensiblement renforcée ces dernières années, constate ITespresso.

Du côté d'Intel Capital, on a sélectionné quatre start-up qui seront les premières à bénéficier d'un soutien financier et d'autres ressources (réseau de partenaires, solutions marketing, etc.).

En tête de liste, Brit + Co, positionnée sur le segment du e-commerce et orientée vers les « makers » avec des kits à assembler soi-même. Dirigée par la dénommée Brit Morin, l'entreprise

emploi plus de 80 % de femmes.

Intel Capital accompagnera aussi CareCloud (services dans le domaine de la santé ; 50 % des salariés proviennent de minorités ethniques), Venafi (technologies de chiffrement) et Mark One (tasse connectée basée sur la plate-forme hardware Intel Curie).

A lire aussi :

Intel investit 300 millions de dollars dans la diversité

Microsoft publie d'autres données sur la diversité pour convaincre

© Semisatch – Shutterstock



15ème Congrès du SYNERPA : 11 & 12 juin 2015

Les grandes annonces du SYNERPA lors de la 1ère journée du congrès



Le SYNERPA poursuit son engagement dans le parcours de vie de la personne âgée dans les secteurs des services et de l'hospitalisation à domicile, des résidences services seniors et des PME Santé

- Le SYNERPA crée 2 Syndicats dédiés au Domicile et aux RSS et devient une Confédération.
- Création d'un Pôle Santé au sein de la CGPME coordonné par Florence Arnaiz-Maumé, Déléguée générale du SYNERPA.
- Le SYNERPA signe une convention avec la FNEHAD (Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile).

Le 15ème Congrès des maisons de retraite privées, résidences services et aides à domicile, organisé les 11 et 12 juin à Reims par le SYNERPA, marque un tournant dans l'évolution de l'accompagnement des personnes âgées en France avec plusieurs annonces clés pour le secteur.

- Création de 2 Syndicats affiliés : SYNERPA Domicile et SYNERPA Résidences Services Seniors (RSS)

Ces deux syndicats affiliés à la Confédération du SYNERPA s'inscrivent dans la diversification de l'offre d'accompagnement des personnes âgées proposée par les opérateurs privés. L'objectif est de rendre toujours plus cohérent et plus fluide le parcours résidentiel et de santé.

SYNERPA Domicile sera présidé par Damien Cacaret, Fondateur et dirigeant de Domidom, et SYNERPA Résidences par Jean-Marie Fournet, Président directeur général d'Aegide-Domitys. Ces deux entités représenteront les intérêts des services à domicile et des RSS dans le cadre des débats parlementaires sur le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV). Elles participeront également aux négociations de la Convention Collective des Services à la Personne.

- Partenariat SYNERPA - Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile

(FNEHAD)

La convention de partenariat entre le SYNERPA et la FNEHAD, représentée par sa Présidente Elisabeth Hubert, illustre la volonté commune d'améliorer la qualité d'accompagnement des seniors au cours de leur avancée en âge. Elle vise à :

- développer le recours à l'hospitalisation à domicile en EHPAD, particulièrement pour améliorer l'accompagnement en fin de vie.
- promouvoir les coopérations des structures d'hospitalisation à domicile avec les RSS et les services à domicile pour éviter, autant que possible, les hospitalisations complètes.

- Création du Pôle Santé au sein de la CGPME

La CGPME avec son Président François Asselin a souhaité créer un Pôle Santé réunissant les acteurs de la Santé adhérents : FHP-FEDESAP- Syndicat des Ambulanciers, des Pharmaciens, GEMME - Professionnels des médicaments génériques, l'UNISS - Syndicat sanitaire, social et médico-social).

Florence Arnaiz-Maumé, Déléguée générale du SYNERPA, sera en charge de la coordination de ce Pôle Santé pour établir une liaison entre ses membres et élaborer une position commune dans le cadre des projets de loi (loi ASV, loi Santé...).

Le Pôle construira une plateforme Santé répondant aux attentes des acteurs et des TPE/PME pour plus d'efficacité et de maîtrise des coûts. La 1ère réflexion portera sur l'adaptation de la société au vieillissement.

- Partenariat SYNERPA - La Banque alimentaire

Parce que les EHPAD sont des acteurs à part entière de la vie économique et sociale, ce partenariat signé par Jacques Baillet, Président du réseau des Banques Alimentaires, illustre l'engagement solidaire du secteur à l'image des mobilisations lors du Téléthon, de Maisons de retraite en fête ou de Garden party en EHPAD.

Lors de la collecte organisée la 3ème semaine de novembre, les personnes âgées à domicile ou en établissements, leurs familles et les équipes effectueront des achats de denrées. Le SYNERPA assurera la promotion de l'opération auprès de ses membres et encouragera les résidences, maisons de retraite ou agences à doubler la mise.

- Rapport « Les seniors : le chantier de la décennie. Repères pour 2025 »

-
- Quelle sera la place des seniors en France en 2025 ?
- Comment le secteur devra-t-il s'adresser à des « papy-boomers », plus consommateurs et individualistes ?
- Quelle sera la place des EHPAD dans le parcours de demain ?

A ces questions incontournables, pourtant absentes du rapport de **Jean Pisani-Ferry** « Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie », le SYNERPA et les membres du Club partenaires (20 entreprises en relation avec le SYNERPA) ont souhaité apporter des éléments de réponses résolument optimistes. Dans leur rapport « Les seniors : le chantier de la décennie. Repères pour 2025 », ils partagent l'idée que le vieillissement de la population est une chance pour notre pays. Il ressort de cette étude un point central : les seniors de demain voudront davantage rester à domicile, seront plus impliqués dans les choix les concernant et auront une exigence accrue vis-à-vis des services qui leur seront destinés. Pour satisfaire ces consommateurs

exigeants, les acteurs du secteur devront nécessairement s'engager dans une logique de décloisonnement du parcours, diversifier l'offre d'accompagnement et d'habitat et, enfin, favoriser l'accès aux technologies qui fourniront toujours plus de commodités et services.

Pour Jean-Alain Margarit, Président du SYNERPA : « Ce Congrès 2015 répond à un besoin majeur et croissant de notre société : apporter des solutions d'hébergement, de services, de soins adaptées et professionnalisées tout au long du parcours de vie des seniors. Le domicile et les services qui y sont liés, les résidences services pour seniors et les EHPAD constituent un ensemble au sein duquel le SYNERPA joue un rôle moteur ».

Pour Florence Arnaiz-Maumé, Déléguée générale du SYNERPA : « Par son action dans la création d'un écosystème économique élargi et cohérent, par sa contribution économique et sociale, notamment pour l'emploi, par sa réflexion sur le secteur médico-social et par son travail sur les questions de société (liberté, fin de vie, solidarité entre générations), le SYNERPA démontre que les personnes âgées représentent un enjeu pour toute la société dont il faut prendre toute la mesure car il nous engage toutes et tous dès aujourd'hui ».



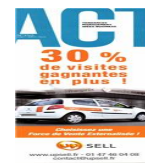
Métropolisation : quel impact auront les futurs Sraddet sur les transports ?



L'association spécialisée sur les transports TDIE a organisé, le 10 juin, un débat sur le redécoupage territorial et ses conséquences sur la gouvernance des politiques de mobilité. Bien placé pour dresser le bilan du changement et de la refonte que constitue la progressive métropolisation, le sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer Louis Nègre, par ailleurs premier vice-président de la métropole Nice Côte d'Azur et président du Groupement des autorités responsables de transport (Gart), estime qu'après trois années cela fonctionne plutôt bien : "L'appréhension des risques de despotisme lié au fait d'avoir un seul pilote dans l'avion se révèle infondée. Au contraire, la métropole attire : à la petite cinquantaine de communes unies, la liste de celles qui veulent s'ajouter s'allonge. Quand les choses sont bien cadrées, cela marche. C'est en ce sens que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) devra être le mieux formalisé possible et adopté une fois les conseils régionaux renouvelés". Un propos que Dominique Auverlot, chef du département développement durable à **France Stratégie**, appuie : "Ce schéma sera prescriptif mais nul doute que son contenu donnera matière à réflexion. La nouvelle carte régionale impose en effet de s'interroger sur les dynamiques d'emploi et de déplacements. Prenez Toulouse et Montpellier, qui feront bientôt partie intégrante de la même et grande future région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon : pour que ces deux métropoles échangent et travaillent ensemble, il reviendra à la région de tout faire pour mieux les relier, et donc que son Sraddet le prévoie".

Prévenir l'autarcie

Ce schéma aurait ainsi pour vocation de ressouder entre eux des départements que Dominique Auverlot dénomme "peu insérés" dans leur futur bloc régional. Partant de l'analyse des échanges économiques – déplacements domicile-travail et détentions d'entreprises (liens d'actionnariat) – il a piloté à **France Stratégie** une étude appelant à rester vigilant au vu de l'"actuel repli sur eux-mêmes" de certains départements : "une trentaine dont six où ce phénomène d'autarcie est plus particulièrement accentué, le Cantal, les Hautes-Alpes, la Charente-Maritime, la Creuse, l'Indre et la Lozère". Le rapprochement entre régions, outre la nécessité d'harmoniser des politiques, posera en termes d'organisation des transports des problèmes bien concrets. "Il y aura des sujets complexes. Des stratégies de rationalisation des modes de transports à mettre en œuvre. Les obstacles seront, entre autres, juridiques, les conventions entre régions et SNCF n'arrivant par exemple pas toutes en même temps à terme. Sans doute que cela ira quand, en Normandie, le décalage dans le temps est d'un ou deux ans. Mais avec dix ans d'écart entre les conventions qui courent en Picardie et dans le Nord-Pas-de-Calais, cela risque d'être nettement plus corsé !", a conclu Philippe Duron, député du Calvados, président du conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf) et pilote de la commission qui vient de remettre un rapport qui a fait grand bruit sur l'avenir des trains d'équilibre du territoire (TET).



L'AVENIR DE LA VENTE

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la France aura besoin de vendeurs ! C'est même le premier métier offrant le plus de postes à pourvoir entre 2012 et 2022 selon le rapport "Quels métiers en 2022 ?" réalisé par France Stratégie et la Dares. En effet, en totalisant l'ensemble des métiers de la vente, ce sont donc 587 000 postes à pourvoir ! Pour autant, le nombre de créations d'emploi dans la vente est nettement moindre, puisqu'il ne serait que de 225 000 au global, durant cette période.